

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25 00
Pour les Ligeurs . . . . .	20 00
Etranger . . . . .	30 00
Pour les Ligeurs . . . . .	25 00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

AU CONGRÈS DE PARIS

# LE BANQUET HENRI GUERNUT

Discours de MM. le Dr Sicard de Plauzoles, Cadier,  
C. Bouglé, L. Campolonghi, Maurice Viollette, Eugène Frot, Pierre Cot,  
Emile Kahn, Victor Basch, Henri Guernut.

## LA LOI VALIÈRE

Henri GUERNUT

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Avez-vous souscrit pour les réfugiés allemands ? (Voir p. 285.)

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

# Si vous pouvez écrire vous pouvez **DESSINER**



Créez-vous une source de profits en apprenant à dessiner. Ne croyez-vous pas que vous vaudriez plus si vous saviez dessiner ? N'avez-vous pas bien souvent regretté de ne pouvoir croquer une silhouette, un paysage ? Dans l'exercice de votre profession, n'avez-vous pas senti parfois que si vous saviez dessiner, vous réussiriez mieux ? En ces temps, n'est-il pas sage de s'assurer, par la connaissance d'un métier auxiliaire, soit une source supplémentaire de profits, soit l'accès d'une nouvelle carrière dans le cas où votre situation actuelle viendrait à vous manquer ?

Vous pouvez, si vous le voulez, devenir en quelques mois un bon artiste dessinateur. La méthode appliquée par l'Ecole A.B.C. utilise tout simplement l'habileté graphique que vous avez acquise en apprenant à écrire et vous permet ainsi d'exécuter, dès votre première leçon, des croquis forts expressifs d'après nature, même en mouvement. En dehors du dessin en général, vous pouvez vous spécialiser dans une des nombreuses branches du dessin, telles que : dessin d'illustration, publicité, affiches, catalogues, modes, décoration, caricature, etc. Cela vous sera permis, grâce à l'Ecole A.B.C., qui, par sa lumineuse méthode, a mis l'enseignement du dessin à la portée de tous. Grâce à elle, vous pouvez sans abandonner vos occupations quotidiennes, quels que soient votre âge et votre résidence, suivre les cours pratiques de l'A.B.C. et recevoir les conseils personnels d'artistes professionnels éminents. Vous avez aujourd'hui une occasion unique de prendre une décision dont dépendra votre avenir. Un album d'art vous initiera complètement à notre méthode et constitue en lui-même une véritable première leçon d'un cours de dessin. Cet album vous est offert gratuitement. Vous ne vous engagez donc à rien en le demandant, et sa lecture sera pour vous une source réelle de plaisir. N'hésitez pas, mais demandez cet album aujourd'hui même.

Ceux de nos élèves qui désirent se spécialiser dans une branche particulière du Dessin (Publicité, Illustration, Décoration, Mode, etc...) reçoivent de leurs professeurs un programme supplémentaire se rapportant à cette branche et suivant progressivement chaque cours étudié, sans supplément de prix.

**Découpez et postez ce coupon aujourd'hui même**

**ECOLE A.B.C. DE DESSIN (Studio R 104)  
12, rue Lincoln (Champs-Élysées), PARIS**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser gratuitement et sans engagement de ma part votre brochure annoncée ci-dessus, donnant tous renseignements sur le Cours A.B.C. de Dessin.

Nom .....  
Adresse .....  
Ville .....  
Département .....

Aux ligueurs, à l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, les  
Grands Voyages F. Le Bourgeois offrent

## UN VOYAGE EN BELGIQUE en autocar

**Samedi :**

Départ de Paris à 7 h. 30 pour Senlis, la ville martyre, Compiègne, où, après la visite de la ville, aura lieu celle du Carrefour de l'Armistice et Saint-Quentin. — Déjeuner à Saint-Quentin. — Après déjeuner, visite de la ville, la Basilique, l'Hôtel de Ville, le Musée Lécuyer, puis départ pour Cambrai, Valenciennes, Mons et Bruxelles. — Dîner et logement à Bruxelles.

**Dimanche :**

Après le petit déjeuner, visite de Bruxelles: la Grand'Place, Ste-Gudule, le Palais Royal, le Manneken Pis, puis excursion au Champ de Bataille de Waterloo, par le Bois de la Cambre. — Retour à Bruxelles pour le déjeuner. — Après déjeuner, départ pour Gand (visite de la ville), et Bruges, la ville des canaux d'eau morte et des doux béguinages. — Dîner et logement à Bruges.

**Lundi :**

Après le petit déjeuner, visite de Bruges : le Beffroi, l'Hôtel de Ville, la Chapelle du Saint-Sang, puis départ pour la magnifique plage d'Ostende, Ypres, aux champs parsemés de tragiques débris, et Lille. — Déjeuner à Lille. — Après déjeuner, départ pour Arras, Amiens, où un arrêt est prévu pour la visite de la Cathédrale, Clermont, Chantilly et Paris, où l'arrivée est prévue pour 19 heures.

Prix par personne : 425 francs.

Ce prix comprend : le transport en autocars de luxe, fauteuils Pullman individuels; le logement et les trois repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner); dans des hôtels de premier ordre, vin, café et service compris; les services d'un guide qualifié; tous pourboires et taxes. Le passeport n'est pas nécessaire. Se munir d'une pièce d'identité.

Envoyer son adhésion, en se recommandant des « Cahiers », à l'Agence Le Bourgeois, 38, bd des Italiens, Paris. Tél. : Taïbout 80-50 et la suite.

**UNE FORTUNE ?** dans les 25 millions de lots non réclamés du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Chemins de fer, etc, publiés avec tous les tirages (Lots et Pairs) chaque dimanche. Abonn. 1 an, 15 fr. JOURNAL TIRAGES FINANCIERS, Bureau P. C., n° 6, Faubourg Montmartre - Paris

LISEZ ET FAITES LIRE L'

## HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th REINAGH  
Prix : 6 francs

## HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.  
Prix : 8 francs

## Avec l'Italie ? - Oui ! Avec le Fascisme ? - Non

par Luigi CAMPOLONGHI  
Président de la Ligue Italienne

Un volume : 8 francs

30 % de réduction aux sections

En vente dans les bureaux de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>) (C. C. 218-25, Paris).

# LE BANQUET HENRI GUERNUT



(Photo Henri Manuel.)

HENRI GUERNUT

Le Comité Central avait décidé de consacrer le traditionnel banquet du Congrès à son vice-président, M. HENRI GUERNUT, secrétaire général démissionnaire après vingt ans d'incomparable activité au service de la Ligue et de son idéal.

Plus de quatre cents convives avaient tenu, le 27 décembre dernier, à manifester leur reconnaissance à M. Guernut. Nous nous excusons de ne pouvoir les citer tous et nous ne voudrions pas faire un choix parmi eux.

Après l'exécution phonographique de la « Carmagnole » et du « Ça ira », les discours suivants ont été prononcés par nos collègues, le Dr SICARD DE PLAUZOLES, vice-président de la Ligue, au nom de la Section de Paris (17<sup>e</sup>), CADIER, président de la Fédération des Basses-Pyrénées, au nom des Fédérations de province, C. BOUGLÉ, directeur-adjoint de l'École normale supérieure, au nom des membres honoraires du Comité Central, LUIGI CAMPOLONGHI, président de la Ligue italienne, au nom des Ligues sœurs, MAURICE VIOLLETTE, sénateur, EUGÈNE FROT et PIERRE COT, députés et sous-secrétaires d'Etat, au nom du Groupe interparlementaire de la Ligue, EMILE KAHN, secrétaire général, VICTOR BASCH, président de la Ligue, et HENRI GUERNUT.

## D<sup>r</sup> SICARD DE PLAUZOLES

Vice-président de la Ligue  
Président de la Section de Paris XVII<sup>e</sup>

Citoyennes et Citoyens,

Je suis heureux, comme président d'une de nos Sections de la région parisienne, et comme un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, de prendre la parole dans ce banquet en l'honneur d'Henri Guernut, notre secrétaire général jusqu'à ce jour.

Permettez-moi d'évoquer les circonstances dans lesquelles Guernut fut porté au secrétariat général. C'était au mois de février 1912. Un coup de foudre brutal venait de nous frapper à la tête et au cœur : la mort de Pierre Quillard. Pierre Quillard ! Ceux qui l'ont connu frémissent à l'appel de son nom. Je l'avais, pour ma part, connu à Wagram, et, pour nous, Wagram, c'est le 2 octobre 1898. Ce jour-là, Pierre Quillard m'arracha aux mains peu délicates des sergents des brigades centrales, et, de ce jour, notre amitié fut scellée. Nous l'aimions tous, Pierre Quillard, comme un frère. Son clair regard, son sourire, sa loyauté, sa bonté, son courage faisaient de lui en quelque sorte l'emblème de la lutte généreuse que la Ligue doit mener contre l'iniquité.

Comment le remplacer ? Aucun des membres du Comité Central ne se jugeait capable d'assumer

cette tâche. Nous trouvâmes en un jeune universitaire, que nous connaissions déjà pour ses travaux, ses publications dans la *Revue socialiste*, son activité à l'École des Hautes Etudes Sociales, celui qu'il nous fallait. Henri Guernut, c'était l'érudition, c'était l'intelligence, c'était le travail, c'était le dévouement qu'il nous fallait.

Lorsqu'il fut nommé secrétaire général de la Ligue, Guernut donna de notre association une définition que je tiens à rappeler : « Une immense amitié, dont la force est faite du dévouement de chacun et d'une confiance mutuelle » ; et cette définition, Guernut, pendant vingt ans, en a fait une réalité. (*Applaudissements.*)

Il avait la volonté, il avait l'aménité. Après le sourire inoubliable de Quillard, il nous apportait le sourire de Guernut.

Vous avez tenu, Guernut, tout ce que vous nous aviez promis, vous avez comblé tous nos espoirs. Vous n'avez pas toujours été à l'abri des critiques, parfois même des critiques amères et injustes. Vous les avez allègrement acceptées, car vous sentiez que vous ne les méritiez point. Mais ces critiques ont deux explications et deux excuses. D'abord, vous aviez tant de qualité que l'on attendait tout de vous, même quelque chose au-delà du possible, et ceux qui avaient mis en vous une confiance exagérée, croyant à vos forces irrésistibles, ceux-là, malgré tout, éprouvaient une déception et vous repro-

chaient de n'avoir pas accompli ce qui eût été parfois un miracle.

D'autre part, on ne critique que ceux qui agissent (*très bien!*) et la critique, même injuste, est un hommage rendu au travailleur. (*Applaudissements.*) Et puis, parmi les ligueurs, il faut bien le dire, il y a une vertu que nous devons saluer en eux, c'est l'impatience du mieux et cette impatience se traduit aussi par la critique et les reproches à ceux en qui on a mis toute son espérance, à ceux à qui on a confié le gouvernail de la Ligue.

Voilà pourquoi toutes ces critiques sont à la fois un hommage à votre labeur, Guernut, et aussi une manifestation de l'âme latente de la Ligue, toujours éprise de progrès, d'amélioration, de plus de justice, au-delà même du possible. (*Applaudissements.*)

Pour moi, Guernut, qui ai eu la faveur de travailler avec vous et qui vous ai vu de près, pour moi qui ai eu la faveur d'être admis dans votre amitié, je pense vraiment que vous nous avez apporté au-delà de ce que vous pouviez nous apporter; car vous nous avez donné votre intelligence, votre labeur, votre cœur et votre santé! (*Bravos.*)

J'ai plaisir, mes chers collègues, à dire ici ma profonde admiration pour le labeur inlassable, pour la haute conscience, pour le désintéressement absolu (*vifs applaudissements*) de celui qui, pendant vingt ans, fut dévoué, jour et nuit, sans compter, à notre œuvre, à notre Ligue.

Et maintenant, ce n'est pas une séparation. Guernut ne nous quitte pas, il n'est pas perdu pour la Ligue; il nous reste, mais il est en quelque sorte libéré dans une certaine mesure du labeur d'esclave qu'il avait accepté pour nous servir, nous, notre œuvre et notre idéal! Il n'est pas perdu pour la Ligue, mais il est acquis pour le pays (*applaudissements*). Nous aurions voulu, mes chers amis, aller saluer la mémoire de notre président fondateur Trarieux, qui avait été garde des sceaux, ministre de la Justice et qui avait apporté dans ces hautes fonctions le sentiment profond de son devoir. N'ayant pas continué cette action dans les sphères gouvernementales, il était devenu le ministre de la Justice de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Très bien!*)

Guernut, je l'espère, deviendra, à son tour, ministre de la Justice de la République française. (*Très bien!*) Ce n'est pas à Guernut que j'adresse ce vœu, c'est à la France et à la République. (*Vifs applaudissements répétés.*)

### M. CADIER

Président de la Fédération des Basses-Pyrénées

Mon cher Guernut,

Je me demande encore ce qui me vaut l'insigne honneur de venir, dans ce banquet majestueux et fraternel, vous apporter un témoignage de reconnaissance et l'expression de la fidèle affection des Fédérations départementales. Est-ce parce que nous sommes du même âge, c'est-à-dire de vieux ligueurs, vous et moi? N'est-ce pas plutôt parce que, montagnard pyrénéen, je représente ici une

région de ces sommets qui, à vos yeux, ont toujours été le symbole de la Ligue?

Des voies nombreuses et diverses mènent aux sommets. Dans la Ligue, aussi nombreuses et diverses sont les voies, sur le terrain politique, sur le terrain philosophique, sur le terrain religieux même, qui peuvent mener vers les cimes. Ce sont ces sommets — je m'excuse de cette improvisation, qui part de mon cœur et qui n'a rien d'apprêté — vers lesquels vous nous avez tous conviés, car c'est là-haut qu'on se retrouve dans une atmosphère purifiée et en face d'un horizon élargi.

Mon cher Guernut, vous êtes un peu le père de nos Fédérations, au nom desquelles je parle ce soir. Les Fédérations ne l'oublient pas et ne l'oublieront jamais. Vous avez augmenté le nombre des ligueurs et vous avez surtout intensifié leur action. Aujourd'hui, vous nous avez quittés un peu; je dis « un peu », car, quand on est ligueur comme vous l'êtes, Guernut, on l'est pour toute sa vie (*Applaudissements*) — et votre activité, n'en déplaît à nos collègues parlementaires, se porte sur un terrain peut-être plus difficile, peut-être plus ingrat. Mais je sais que vous n'êtes pas homme à vous rebuter des difficultés, et je le dis sans flatterie. Nous vous connaissons: vous aimez la clarté, et vous aimez la difficulté, vous la recherchez. Vous êtes resté ligueur et je tiens à vous en féliciter; vous êtes des nôtres et vous le resterez.

Je ne veux pas en dire plus. Excusez cette improvisation, je ne savais pas que je devais parler. Je l'ai fait de tout mon cœur, au nom de tous les ligueurs des divers départements de la France. Je vous renouvelle en terminant l'expression fidèle de notre amitié impérissable et de toute notre reconnaissance. (*Vifs applaudissements.*)

### M. C. BOUGLE

Directeur-adjoint de l'École normale supérieure,  
Membre honoraire du Comité Central

Mes chers collègues,

Je dois parler ce soir au nom des membres honoraires du Comité Central, des vétérans de la Ligue, j'allais presque dire des retraités de la Ligue! (*Rires.*)

Vous le savez, quand on est retraité, ou presque, on voit les choses d'un peu haut, d'un peu loin, et peut-être peut-on mieux ainsi mesurer le chemin parcouru et apprécier les services rendus.

Pour dire d'un mot — car il faut parler brièvement, c'est la consigne! — la reconnaissance des vétérans à Guernut, mis en goût par l'orateur précédent, par l'orateur pyrénéen, évoquant l'atmosphère des sommets, je vais moi aussi user d'un symbole. Je vous demande la permission d'user d'une métaphore — Guernut ne déteste pas la métaphore — et d'un souvenir. Le souvenir, sans nous reporter bien loin, c'est le souvenir de Lamennais, l'auteur des *Paroles d'un croyant* et du *Livre du Peuple*. Et l'image, la voici: Un de ses amis, le voyant, à La Chesnaie, qui arpentait la salle en méditant, nous dit à peu près ceci: « Cet homme-là, c'est une flamme inquiète, mobile,

agile, qui semble courir et comme voler d'un bout à l'autre de La Chesnaie! »

Eh! bien, Guernut aussi, cet autre croyant, c'est une flamme inquiète, mobile, agile, qui semble courir et voler, non pas d'un bout à l'autre d'une salle, mais de salle en salle, d'un bout à l'autre de la France, bientôt d'un bout à l'autre de l'Europe. (*Applaudissements.*)

Sur son chemin, combien d'esprits cette flamme n'a-t-elle pas éclairée, combien de cœurs n'a-t-elle pas dégelés et réchauffés! (*Très bien!*) C'est là surtout ce qu'il faut dire : le cœur, c'est l'important; le cœur, c'est la grande force morale de Guernut. On sent en lui, partout où il passe, non pas seulement une intelligence avertie, enrichie, qui sait marier le talent de l'avocat à la science du professeur, mais on sent surtout chez lui une sensibilité frémissante, une humanité, une charité, une générosité intarissables. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi Guernut, partout où il passe, traîne derrière lui un sillage, non pas seulement d'admiration pour son talent, mais ce qui vaut mieux, un sillage d'affection et d'amitié.

Voilà pourquoi je lève mon verre en son honneur. Et bien que ce soit un verre de champagne — et chacun sait l'affection de Guernut pour la Champagne et de la Champagne pour Guernut — je voudrais que, d'un coup de baguette magique, ce verre de champagne fût transformé en verre de punch, afin que mon geste fût plus symbolique encore et que je pusse lever un verre plein de flamme, en l'honneur d'une âme pleine de flamme. (*Vifs applaudissements.*)

## M. LUIGI CAMPOLONGHI

Président de la Ligue italienne

Mesdames, citoyens,

Si ce soir j'avais été invité à prendre la parole en mon nom personnel, je m'en serais tiré probablement d'une façon assez décente, en laissant parler mon cœur, ce qui aurait permis à l'indulgence de mes amis d'attribuer aux hasards de l'improvisation les imperfections formelles de mon discours. Mais, comme je dois être l'interprète de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme, je me vois obligé de lire ce que j'ai déjà écrit, et cela m'expose au danger de voir consignés inexorablement, dans un texte définitif, tous les crimes dont je vais me rendre coupable vis-à-vis de votre belle langue! (*Rires.*)

Guernut, avant de cueillir des lauriers, vous allez expier un crime : le crime d'avoir essayé, avec ce sacré Victor Basch, de faire de moi un modeste écrivain, et un orateur encore plus modeste, de langue française.

Quant aux lauriers, les voici : Lorsque notre grande et inoubliable amie Mme Ménard-Dorian, a créé la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme, vous aviez déjà fait autour de la Ligue française la solidarité de la reconnaissance internationale, de la reconnaissance de tous les proscrits, de tous les persécutés, de tous

ceux qui, ayant perdu leur patrie d'origine, vous suppliaient de les aider à ne pas perdre leur patrie d'élection. (*Applaudissements.*)

Lorsque votre successeur, Emile Kahn, est venu, en 1927, représenter votre Ligue au premier Congrès de la Ligue italienne, dans une petite salle de la rue Récamier — dont le chauffeur qui m'y avait conduit m'avait dit que c'était là qu'habitait la maîtresse de M. Herriot (*Rires.*) — Emile Kahn pleurait. Larmes prophétiques, puisque Turati et Chiesa, qui étaient parmi nous à ce moment-là, ont depuis demandé à la France l'hospitalité des morts!

Lorsque, toutes les libertés italiennes ayant été étouffées et tous les Italiens libres emprisonnés ou proscrits, la dictature a caressé l'illusion de pouvoir déclarer que l'Italie était morte pour permettre au Fascisme de vivre, Victor Basch s'est levé fièrement pour faire sienne la cause du peuple italien, en déclarant au monde : L'Italie vit, et elle vivra puisqu'elle est éternelle comme la liberté! (*Applaudissements.*)

Et il continue, avec une opiniâtreté qui frise l'héroïsme et qui fait de lui le plus grand des Italiens!

Guernut a fait de l'élan sentimental d'Emile Kahn et de l'élan idéal de Victor Basch une réalité. Grâce à lui, il y a encore une Italie, évidemment très petite, car un peuple sans frontières est un petit peuple; mais très grande aussi, car il n'y a pas une patrie plus grande que celle qui n'a pas de frontières! (*Applaudissements.*)

Je parle de l'Italie et des proscrits italiens, car en parlant d'eux l'œuvre de Guernut se présente à mon imagination sous la forme la plus tangible, et j'allais dire la plus plastique. Mais ce que je dis pour les proscrits italiens, je pourrais le dire pour les proscrits de tous les autres pays. (*Très bien!*)

Guernut, que je sache, ne connaît qu'une langue, la sienne. Il lui a suffi d'écouter les langues les plus diverses avec les oreilles de son cœur pour les comprendre toutes. Il a une circonstance atténuante : c'est que tous les proscrits parlaient, au fond, la même langue, celle de la vaste douleur humaine.

Pardonnez-moi Guernut si, en parlant ainsi, je vais vous permettre de penser que je me fais de vous l'idée d'un de ces vagues philanthropes, dont la bonté consiste à se mettre en règle avec leur conscience, pour pouvoir dîner de bon appétit!

Non. Je sais que toute votre action s'est inspirée, à chaque instant, d'un idéal supérieur et impersonnel, l'idéal de la Ligue. La Ligue est une conscience en éveil, qui ne pourra s'endormir tant qu'à côté d'elle une souffrance humaine gémera dans la nuit de l'erreur et de l'arbitraire. Vous avez été la diligente vestale de cette conscience enflammée. Merci!

L'erreur et l'arbitraire sont considérés comme des moyens de gouvernement par les dictatures. Ils sont considérés comme des faiblesses, qu'il faut réparer, comme des lacunes, qu'il faut com-

bler, par la Démocratie qui n'est jamais une réalité définitive, qui n'est qu'une réalisation perpétuelle. Vous avez marqué puissamment cette différence. Merci!

Ce faisant, vous avez prouvé à ceux qui, parmi les vaincus, auraient pu se laisser abattre par le doute et le découragement, qu'il ne fallait pas désespérer de la Démocratie, même en présence du triomphe et des progrès du Fascisme, car la Démocratie, malgré tout, existait encore. Tel le philosophe grec, vous avez prouvé le mouvement en marchant. Merci! (*Applaudissements.*)

Mais voyez-vous, Guernut, ce qui nous a le plus touché de votre part, c'est que, lorsque nous venions user les marches de la Ligue, vous n'aviez jamais l'air de nous considérer comme des gens qui venaient vous demander l'aumône d'une fleur pour rehausser l'éclat des funérailles de la liberté, morte dans leur pays; non pas comme les débris d'une armée en déroute; mais comme les soldats d'une armée qui, vaincue, se repliait sur de meilleures positions pour mieux pouvoir remonter à l'assaut. (*Vifs applaudissements.*)

Mon cher ami, vous nous avez confirmé dans cette idée — l'idée qui nous fait aimer la Ligue! — que la Ligue n'est pas seulement un refuge où l'on est à l'abri de quelque danger, mais aussi et surtout une tranchée d'où, au moment voulu, il faut vouloir et savoir bondir. Vous nous avez dit: « La Ligue vous aide, pour que vous marchiez! » Nous marchons, Guernut: en Allemagne, en Pologne, en Yougoslavie, en Bulgarie, contre le Fascisme; en Italie, contre la dictature; partout, pour la liberté!

Ce n'est que lorsque nous serons arrivés que, vous et la Ligue, vous pourrez avoir une idée de toute l'étendue de notre reconnaissance. (*Vifs applaudissements répétés.*)

### M. MAURICE VIOLETTE

Membre du Comité Central

Citoyennes, Citoyens,

Je veux seulement, à la fin de ce banquet, vous dire, au nom de nos amis, combien c'est de votre part pensée singulièrement touchante d'avoir bien voulu, au cours de votre Congrès, consacrer ce banquet à celui qui, après vingt ans de labeur acharné, vient d'abandonner le secrétariat de la Ligue.

Tous ceux qui, déjà, se sont exprimés avant moi ont rendu à Guernut l'hommage légitime qui lui revenait. Ils ont dit le travail qu'il avait accompli, non pas seulement le zèle, mais l'enthousiasme qu'il apportait dans ses fonctions; comment, penché sur les choses les plus menues comme les plus importantes, il s'en saisissait avec une volonté d'aboutir qui donnait tant d'honneur et de prestige à la Ligue.

Guernut vivait la Ligue.

Bouglé, tout à l'heure, dans une image saisissante, a dit qu'il était une flamme! Il était une flamme qui embrasait, mais qui, à l'occasion, se

dévorait elle-même, et je pense particulièrement à ce Congrès de Toulouse d'où il sortit tellement épuisé par cet effort de plusieurs journées que ce ne fut pas sans angoisse, Madame Guernut, que vous vintes l'y retrouver.

Il eût été d'une ingratitude inouïe que la Ligue parût oublier l'heure où, ne pouvant plus assumer une tâche qui menaçait sa santé, il devait résigner ses fonctions.

Vous savez avec quel don particulier Guernut composait la hardiesse avec la raison, la passion avec la justice; conciliait le droit des autres et le droit de nous-mêmes, et quelle était sa résolution de ne pas, certes, manquer à autrui, mais aussi de ne pas nous manquer à nous-mêmes.

Non pas qu'il fût neutre, ou sceptique. Toujours, au contraire, en plein dans la bataille, mais toujours attentif aux arguments, toujours soucieux de dégager la vérité, il se présentait à nous à la façon d'un apôtre, et c'est pourquoi, à la fin de tous nos Congrès, la Ligue l'acclamait. Elle l'acclame encore aujourd'hui.

Qu'il me soit permis en votre nom, après tous nos amis, de boire à Guernut et à la Ligue. (*Vifs applaudissements.*)

### M. EUGENE FROT

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil

Mon cher Guernut,

Après les compagnons de lutte qui vous ont entouré depuis les heures les plus glorieuses de la Ligue, je voudrais que vous me permettiez d'exprimer ici en quelques mots l'affection profonde, la reconnaissance émue que portent dans leur cœur les hommes de ma génération. Moi qui suis arrivé à la Ligue des Droits de l'Homme, la veille de la guerre, alors que vous veniez de prendre en mains le secrétariat, j'ai bien le droit de dire que tout ce que nous avons eu en nous de meilleur, tout ce que nous avons eu d'ardeur, de désir de continuer l'œuvre commencée par les Trarieux, les Pressensé, par la phalange de la période héroïque, c'est à vous, Guernut, que nous le devons. J'ai bien le droit de dire que c'est dans votre enseignement que nous avons puisé notre science et notre conscience.

Je me souviens aussi des heures troubles du lendemain de la guerre, de cette guerre qui n'a pas créé seulement la misère, mais l'injustice, aussi bien sur le plan international que sur le plan individuel. A cette heure qui connut tant de faiblesse, alors que, dans la Ligue, restaient ceux qui, comme on l'a dit souvent en d'autres temps et pour d'autres hommes, sont demeurés « un moment de la conscience humaine », nous, les jeunes revenus de la guerre, entrés dans l'action publique à la fin de la catastrophe mondiale, c'est autour de Guernut que nous nous sommes groupés, c'est vers lui que nous avons regardé.

Et tout à l'heure, en entendant les précédents orateurs, je regardais en moi-même, comme le faisaient tous ceux de notre génération que je vois autour de moi, et je pensais combien nous devons être reconnaissants à Guernut d'avoir mis en nous

la flamme qui est en lui, et quelque chose qui me paraît à moi comme encore plus beau, cet amour de la vérité, qui fait qu'il est grand par son cœur et par sa raison (*Applaudissements*) et qu'au Parlement, où il nous a réunis dans le Groupe de la Ligue, il nous a servi et il nous sert encore de guide, dans ce milieu difficile où sans lui nous risquerions parfois de nous égarer!

Guernut, à l'heure présente, à la Chambre, est celui qui apporte à notre mouvement l'aide la plus précieuse, en nous permettant de rester nous-mêmes. Et s'il y a pour nous et pour vous tout un devoir de reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie hier et pour l'œuvre qu'il accomplit aujourd'hui, laissez-moi vous dire que le plus beau fleuron de sa couronne, c'est sans doute celui que je viens d'indiquer, maladroitement peut-être, mais sincèrement.

Dans l'action quotidienne, action difficile, parce qu'elle se heurte à chaque instant à des incidents imprévus et que les choses ne se font qu'à travers les actions des hommes, Guernut et nous avec lui — grâce à lui, grâce à son aide morale — nous essayons, dans la mesure de nos forces, restant fidèles à notre idéal, de mettre en action la parole d'Anatole France : « Lentement, mais sûrement, l'humanité réalise les rêves des sages. » (*Vifs applaudissements.*)

#### M. PIERRE COT

Sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères

Citoyennes, Citoyens,

Mon cher Guernut,

On ne m'a donné que deux minutes et demie pour prendre la parole. C'est insuffisant, je crois, pour faire un discours; c'est très suffisant pour vous apporter le témoignage de mon amitié et de mon affection.

Deux minutes et demie pour un discours, c'est un peu comme un douzième provisoire pour un budget : je vais essayer d'y inclure l'essentiel, en apportant ici, pour les ligueurs de nos Sections, le témoignage d'un homme qui, depuis cinq ans, vous voit dans le coude-à-coude et le côté-à-côté de l'action parlementaire, et qui a pu constater que vous avez su, au Parlement, représenter fidèlement l'esprit de la Ligue, garder dans ce milieu souvent si décevant pour ceux qui n'y sont pas — et plus décevant encore, vous le savez, pour ceux qui y sont — garder tout votre idéal! Et c'est, voyez-vous, la plus belle des leçons, le plus beau des enseignements.

Que demandent nos camarades? Que lorsque l'un d'entre nous s'en va à la Chambre, il reste intégralement ligueur. Et que, lorsque l'un de ces ligueurs de la Chambre entre au Gouvernement, il garde les mêmes idées, les mêmes sentiments. (*Applaudissements.*)

Cela, Guernut, vous l'avez fait sur tous les plans. Je me souviens des batailles que vous avez menées pour la justice et pour la vérité; je me souviens de vous avoir vu, en toute occasion, vous dresser, pour défendre les Droits de l'Homme, menacés par une justice mal éclairée, ou par une

police imparfaite. Je me souviens aussi — car nous étions ensemble à la Commission des Affaires étrangères — que ce n'est pas seulement les citoyens de ce pays que vous avez défendus, c'est aussi — puisque la Ligue, on le disait tout à l'heure, n'a pas de patrie, mais qu'elle est la grande patrie humaine de l'idéal — c'est aussi ceux de nos camarades de l'extérieur.

Tout à l'heure, on a parlé des sommets pyrénéens; qu'il soit permis à un homme venu d'une montagne plus élevée et plus proche, à un modeste Savoyard, de saluer plus spécialement, en montagnard, nos camarades d'Italie, qui savent quelle amitié traditionnelle nous lie à eux. (*Applaudissements.*)

Vous avez lutté pour ceux qui, étant des exilés, avaient un droit particulier à votre sympathie. Vous avez lutté non seulement pour les individus, mais encore pour les peuples. Vous avez défendu, non seulement les droits du citoyen, mais encore les droits des peuples. Et vous avez pensé avec toute la Ligue que, de même que nous entendons fonder les droits du citoyen sur l'égalité et sur la raison, c'est aussi sur l'égalité et sur la raison que nous fondons les droits des peuples. (*Applaudissements.*)

Cela, Guernut, vous l'avez fait dans l'action quotidienne. Vous continuerez à le faire avec cette conscience, avec ce scrupule dont j'ai si souvent été le témoin.

Savez-vous ce qui, pour un homme jeune, est une grande leçon, à la fois de modestie et de conscience? C'est de voir parfois les hésitations de Guernut, c'est de constater qu'il va toujours au fond des choses, qu'il ne s'arrête pas aux apparences, qu'il n'apporte dans l'examen de ce qui lui est soumis aucun préjugé; c'est de le regarder, comme je l'ai fait si souvent, et comme je le fais encore maintenant, dans les yeux, et de voir dans ce beau regard toute son âme qui passe!

Guernut, je bois à vous parce que vous êtes une conscience, parce que dans ce milieu souvent déconcertant du Parlement, vous apportez tout l'esprit de la Ligue. Je bois aux luttes que nous avons menées ensemble dans le passé, à celles que nous mènerons encore demain, pour la paix, pour la justice et pour cet esprit de la Ligue que vous représentez si bien. (*Vifs applaudissements répétés.*)

#### M. EMILE KAHN

Permettez-moi, chers amis, permettez-moi, Guernut, avant de vous dire ce que je dois vous dire, de laisser parler une autre voix, qui nous est familière et chère.

(*Ici se place l'audition, au phonographe, du discours suivant de M. Henri Guernut.*)

Messieurs,

J'ai peu connu, j'ai connu cependant l'époque héroïque; l'époque où les orateurs de la Ligue, quand ils partaient pour la province, ne jugeaient pas inutile de rédiger leur testament; l'époque où Francis de Pressensé était poussé dans la Seine à Rouen, dans la Garonne à Toulouse, dans le Rhône à Avignon; l'époque où le dreyfusard, dans sa petite ville, était marqué comme un lépreux, où la conspiration des fanatiques et des lâches refusait le pain à sa famille, le lait à ses

enfants, où l'on huait son nom le jour, où l'on brisait ses fenêtres la nuit, où il vivait emmuré, seul, avec la seule approbation de sa conscience. Permettez-moi de lever mon verre à la mémoire de nos grands devanciers !

L'époque héroïque est-elle finie ?

Messieurs, c'est un héros obscur, c'est un héros à l'égal de nos aînés, cet instituteur de village, ce professeur de lycée, ce fonctionnaire des postes ou des contributions, cet employé d'une grande firme privée, à qui l'on dit : « Ah ! vous êtes de la Ligue, vous » et à qui l'on ajoute, non sans menace : « Prenez garde ! », ou avec une compassion tentatrice : « Quelle carrière serait la vôtre, si vous vouliez... »

Mais lui, délaiguement, sourit. Revenu chez lui, le soir, il prépare son sermon du dimanche ; car il va, le dimanche, comme un évêquiste, tenir assemblée dans un bourg voisin, y éclairant les ignorances, y suscitant, y réchauffant la foi. Il va, abandonnant les siens, prodigue de son temps, prodigue de ses ressources, laissant aux rocs un peu de sa vie, mais qu'importe ! car ce qui compte, ce n'est pas la vie, c'est la raison de vivre. Je bois, Messieurs, au militant !

Je serais désolé que ce toast parût à quelques-uns recéler déception ou amertume. Je ne plains pas le militant. Il connaît des joies incomparables : l'âpre joie d'être seul, seul dans la forêt et de se battre tout seul contre la forêt ; la joie inondante de sentir une foule qui respire à son rythme et communie avec lui. Or, de rien, faire quelque chose ; d'un tout petit peu, faire un peu plus ; dans le chaos, mettre de l'ordre ; secouer l'immobilité, y provoquer le tressaillement de la vie, savez-vous que c'est créer, que c'est participer à l'œuvre grandiose des dieux ?

Non, non, le militant n'est pas à plaindre ! Et lorsque, suivant la légende égyptienne, il comparait devant le juge à tête d'épervier, le jour de la pesée des âmes, l'audience qui lui sera faite sera une audience privilégiée :

« O juge, il est vrai que j'ai été un mari négligent, un père inattentif, un ami distrait ; je n'ai pas eu grande considération pour les biens que tu m'avais confiés en ce monde. Mais j'ai été ton collaborateur le plus fidèle, j'ai approché de toi les créatures, les voulant à ton image de justice. Et puis, écoute... quelquefois il m'est arrivé de sécher quelques larmes, et je jure que, de ma vie, je n'ai fait pleurer personne... »

Messieurs, je bois au militant !

(Vifs applaudissements et acclamations.)

Pardonnez-moi, mon cher ami, de vous avoir donné cette émotion de vous entendre, comme tant d'entre nous aiment à vous entendre ! Il convenait que votre action de militant fût définie par celui-là même qui a été, et qui reste, le modèle des militants.

A mon tour, après tant de belles paroles et si justes, j'aurais voulu évoquer tous les souvenirs qui nous lient, toutes nos batailles communes, toutes nos affections communes. Je ne citerai qu'un nom : ce soir, dans cette salle, le fils de Buisson est présent. (Applaudissements.) Mais je dois taire mes sentiments personnels, chargé que je suis d'un double message.

D'abord, le message que vous adressez vos collaborateurs de tous les jours, ces hommes et ces femmes admirables, que vous avez formés à votre image, instruits à votre école, et sans lesquels la Ligue ne pourrait accomplir sa tâche. (Très bien !) Ceux-là m'ont chargé de vous dire qu'ils ne vous

oublient pas, que vous avez été « le Patron », et que, pour eux, vous le restez. (Bravos.)

Et puis, la Ligue tout entière a souhaité que je vous remette ce don.

Bouglé, tout à l'heure, disait que vous aimiez les images. C'est une image, oh ! très modeste, le portrait de La Fontaine. Nous avons su, par la rumeur publique, que vous avez cherché, pour en orner votre cabinet de Château-Thierry, un buste de La Fontaine, et que vous ne l'avez pas trouvé. A défaut de buste, acceptez un portrait. Le Cabinet des Estampes a bien voulu nous autoriser à faire photographier la gravure d'Edelinck, d'après le portrait de Rigaud : elle restera devant vos yeux et vous y contemplez un peu de vous-même.

Le Président m'a dit : « Faites donc le parallèle de Guernut et de La Fontaine : Guernut aime les parallèles ! » (Sourires). C'est un genre, je l'avoue, qui ne m'est guère familier. Mais, plus j'y pense, plus je découvre des traits de ressemblance. Je ne parle pas de la ressemblance physique, encore que, si la mode fût de porter perruque et de sacrifier sa barbe... Mais la ressemblance morale : la malice, malice champenoise — ou picarde, c'est la même ! Le goût, m'a-t-on dit, des petites histoires piquantes. (Rires). L'art de conter, avec une belle morale au bout ! L'insouciance des biens temporels...

Ah ! si je savais dire aussi bien que vous les histoires, je rapporterais celle du secrétaire général d'une certaine association, qui, par hasard licencié en droit, pouvait s'inscrire au barreau. Il n'y avait point songé avant son secrétariat. Il s'y inscrit pour défendre amoureuxment — je veux dire pour l'amour de la justice — la clientèle de sa Ligue. Il y mit une telle insouciance qu'il lui arrivait, sans daigner s'en apercevoir, de payer patente en ne touchant point d'honoraires ! (Applaudissements.) Puis, le jour où, pour d'autres occupations, il quitta son secrétariat général, il cessa volontairement d'appartenir au barreau ; ayant soutenu, à la Ligue des Droits de l'Homme, l'incompatibilité parlementaire, il s'appliquait à lui-même, en guise d'exemple, le principe qu'il avait défendu. (Applaudissements.)

... Et maintenant, pour compléter mon parallèle (où je reviens), il faut, ayant marqué les ressemblances, que je note quelque différence.

La nonchalance n'est pas votre fait — et c'est bien pourquoi, tout à l'heure, nous pensions tous à vous en vous écoutant vous-même. Le mari négligent, le père — je ne sais plus comment vous le qualifiez, mais votre fils pourra nous le dire — le père... insuffisant, vous l'avez été : car vous avez tout sacrifié, on l'a dit et il faut le redire — santé, plaisirs, repos, ambitions, intérêts les plus légitimes — à l'honneur de servir la plus belle des causes.

Vous allez à présent entendre en émission, un disque différent du vôtre, mais non moins beau : ce n'est plus du Guernut, ce sera du Beethoven !

Vous entendrez une mélodie conçue dans un esprit religieux, mais dans cet esprit religieux du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui était avant tout l'esprit d'humanité. Le thème en est : « Pour accomplir ta loi, ai-



me ton frère comme toi ! » C'est ce que vous dit la Ligue en vous fêtant ce soir :

« Pour accomplir ma loi, toi Guernut, tu as su aimer les hommes — tes frères — plus que toi ! » (*Vifs applaudissements et acclamations.*)

(*Le phonographe fait entendre l' « Amour du prochain », de Beethoven.*)

### M. VICTOR BASCH

Mon cher ami,

En maître de maison correct, je me suis donné la parole le dernier. Mais j'ai été bien mal récompensé de ma discrétion : coupés sont tous les lauriers et effeuillées toutes les roses. Après les magnifiques paroles que nous avons entendues et dont les plus émouvantes ont été les vôtres, resuscitées par le disque, il ne me reste plus rien à dire. Et cependant il est impossible que celui dont, depuis tant d'années, vous êtes le fidèle complice, se taise aujourd'hui.

Notre ami Sicard de Plauzoles a rappelé tout à l'heure l'histoire de votre avènement. Mais il a omis un détail que je revendique le droit d'évoquer. C'est moi qui, soufflé par ma femme, vous ai proposé au Comité Central comme successeur de notre cher Pierre Quillard. Personne, lors de sa mort prématurée, parmi les membres de notre sanhédrin ne se sentait le désir ni les facultés d'occuper le poste de secrétaire général, si important, puisque c'est lui qui est le moteur permanent de notre grande Association. Et c'est alors que j'ai songé à Henri Guernut. J'avais fait sa connaissance à l'École des Hautes-Études Sociales où il était secrétaire et professeur et où j'avais enseigné moi-même. Cette école avait à sa tête une femme de très haut mérite, mais douée d'une très forte et très impérieuse personnalité. A constater avec quelle souple adresse Henri Guernut évoluait dans ce milieu difficile, je m'étais dit que c'était là l'homme qu'il fallait à la Ligue — femme elle aussi — que c'était là l'homme qui saurait évoluer parmi les milliers de nos Sections et s'entendre avec leurs présidents, leurs secrétaires généraux, leurs trésoriers. Je l'ai dit à de Pressensé et à mes collègues du Comité Central qui ne le connaissaient même pas de nom. Ils me firent confiance et vous élurent. (*Applaudissements.*)

Ce choix, que je suis fier d'avoir provoqué, vous l'avez justifié d'une façon éclatante. Placé à un poste de combat lourd de responsabilités, vous avez pris conscience de toutes vos virtualités, vous vous êtes pleinement réalisé, vous vous êtes dépassé vous-même.

Dirai-je les qualités que vous avez déployées pendant les vingt ans de votre secrétariat ? Conscience rigide qui vous a fait assumer votre tâche dans toute sa complexité ; souple diplomatie qui a fait de vous l'heureux arbitre de tous les conflits ; talent d'administrateur grâce auquel vous avez fait de la Ligue une organisation modèle ; bonne humeur qui vous a fait supporter avec le sourire les heurts qui ne pouvaient pas ne pas se produire, si bien

qu'ils s'amortissaient comme d'eux-mêmes et s'évanouissaient avant que de s'envenimer ; éloquence chatoyante qui a fait de vous un propagandiste hors de pair et qui a conquis à la Ligue des milliers et des milliers d'adhérents nouveaux ; enfin et surtout, dévouement si passionné à notre œuvre, qu'il vous fit oublier non seulement vos intérêts les plus pressants, mais encore le soin même de votre santé.

Des défauts ? Certes, vous en avez comme nous tous. Le plus apparent, le voici : vous êtes trop intelligent. (*Rires et applaudissements.*)

J'entends que votre intelligence est si souple, si aiguë, si subtile, si clairvoyante, qu'il semble qu'elle doive empiéter sur toutes les autres manifestations de votre Moi et avant tout sur votre sensibilité, s'il est vrai, comme l'enseignent les manuels de philosophie, qu'intelligence et sensibilité affective sont antagonistes. Et bien ! mon cher ami — ne le dites pas aux candidats au baccalauréat ! — vous avez, par votre exemple, donné un démenti flagrant à la vieille théorie, montré que l'on pouvait être souverainement intelligent et cependant doué de passion, de cette grande passion sans laquelle il n'y a ni poète du verbe ni poète de l'action.

Oui, une grande passion — en dehors de celle qu'excellent époux vous avez éprouvée pour votre compagne — a rempli votre vie : la passion de la justice. C'est elle qui vous a aimanté, qui vous a fait passer par-dessus tous les obstacles intérieurs et extérieurs qui se dressaient sur votre route, qui vous a fait oublier toutes les fatigues, vaincre toutes les déceptions passagères, convaincre ministres, directeurs de la Sûreté, juges, qui vous a inspiré les discours les plus émouvants et les tracts les plus persuasifs, qui a fait de vous un véritable apôtre.

Aussi, la reconnaissance de la Ligue envers vous est-elle infinie et y associe-t-elle la compagne incomparable qui tant de fois vous a cédé à nous et qu'aujourd'hui nous tenons à fêter avec vous. (*Vifs applaudissements.*)

(*M. Basch offre à Mme Guernut une gerbe de fleurs.*) (*Acclamations.*)

Et maintenant, cher ami, laissez-moi vous offrir, au nom de la Ligue, deux petits souvenirs.

Tout d'abord, une lampe, la lampe du sage, du philosophe. Lorsque le soir — ou au grand matin — vous rentrerez de la Chambre et qu'après avoir entendu tant de discours — et en avoir prononcé — vous voudrez reposer votre esprit en revenant aux vieux livres pleins de sagesse sereine qui enchantèrent votre jeunesse, vous allumerez cette lampe et sa lumière — qui, j'espère, sera douce — vous rappellera l'affection inaltérable de ceux qui ont voulu l'allumer pour vous.

Et puis (*brandissant un objet*) nous vous offrons ceci, qui n'est pas une serviette, mais qui est un portefeuille. (*Rires et applaudissements.*)

Et, pour finir, laissez-moi vous donner l'accolade au nom de nos grands morts, au nom de Buisson, de Séailles, de Westphal, au nom de la Ligue tout entière, au nom de votre vieux Président. (*Vifs applaudissements et acclamations.*)

## M. HENRI GUERNUT

Vice-président de la Ligue

Mes chers amis,

Je me lève — ou plutôt, dans l'accablement de l'émotion, j'essaie de me lever — comme un homme enseveli, ayant l'impression d'être un nouveau Lazare, qui émergerait d'une tombe embaumée. Mais, à la différence du héros des Saintes Ecritures, j'éprouve une joie qu'il n'a pas connue et qui, avouez-le, est assez inédite, celle d'assister en personne à mon enterrement! (*Rires.*)

Oh! ç'a été un bel enterrement: des fleurs, des corbeilles de fleurs, des guirlandes de fleurs, et jusqu'à des présents funéraires. (*Nouveaux rires.*) Vous avez pensé que, dans l'obscurité de l'au-delà, répétant, comme il est écrit au livre des Sages, les gestes qui dans l'autre vie m'ont été familiers, je continuerais à dépouiller des dossiers d'interventions et vous m'en avez apporté une pleine serviette avec la lampe symbolique! (*Sourires.*) Vous n'avez pas oublié les oraisons funèbres qui, toutes, ont été des modèles du genre: mes défauts relégués dans une ombre discrète, mes plus humbles mérites présentés avantagusement, en relief, avec un peu d'excès, sans hyperbole. Et dans quelle admirable forme, tantôt somptueuse et ample, tantôt délicate et plaisante, l'affection se dissimulant avec pudeur sous une douce ironie. Rarement, n'est-il pas vrai? talents plus nuancés se sont exprimés avec autant de bonheur sur le cercueil d'un mort! (*Applaudissements.*)

Pendant ces discours, j'essayais d'analyser ce qui se passait en moi. Gêné d'abord, puis confus seulement, je me sentais peu à peu charmé. Finalement ce n'était plus du tout désagréable, oh! mais pas désagréable du tout. (*Sourires.*) Quand le dernier orateur se fut assis, j'étais en train de me persuader que tout ce qu'on avait dit de moi était vrai, sans contre-partie; que toutes ces vertus, je les avais possédées sans mélange; que j'avais été réellement cet homme-là; que j'avais accompli réellement ces prodiges-là. Eugène Frot, Pierre Cot qui m'écoutent, méfiez-vous des fins de banquet: pour la sérénité ministérielle, c'est assez contre-indiqué! (*Rires.*) Car j'ai vérifié sur moi le mot amer du philosophe: « Après l'éclat du soleil, le vin de la louange est ce qu'il y a de plus doux! » Heureusement, je m'étais juré, avant de venir, de garder, autant qu'il est permis, un peu d'esprit critique; et pendant que vous parliez, mes chers amis, moi, je traduais.

\*\*

De tous vos compliments, il en est un que je me permettrai de corriger, un seul.

Tous, l'un après l'autre, vous m'avez exprimé ce que vous appelez votre reconnaissance, votre gratitude, vos remerciements.

Eh bien, non! ce n'est pas juste. On remercie quelqu'un qui a fait pour vous un effort, c'est-à-dire quelque chose de pénible, par conséquent de méritoire. On remercie quelqu'un qui vous a donné plus qu'il n'a reçu. Or, moi, pour vous, je n'ai rien fait qui ne me fût joyeux; de vous, j'ai reçu beaucoup plus que je n'ai pu vous donner.

Et ne croyez pas que j'exagère; ne croyez pas que je veuille répliquer par de la flatterie à vos allocutions flatteuses. Nous sommes entre nous; l'heure des adieux, ce peut être l'heure des confidences. Ecoutez-moi.

Savez-vous ce que je regretterai le plus de mes vingt ans passés à la Ligue? Deux choses:

D'abord, certains soirs, lorsqu'à sept heures et demie ou huit heures, je descendais l'escalier de Mittel — Mittel, c'est Mittelhauser, directeur du Service des Etrangers à la Sûreté générale — ou l'escalier du garde des Sceaux, ou d'un ministre en place; lorsque, n'ayant pas trop mal plaidé, j'avais arraché le retrait d'une demi-douzaine d'arrêtés d'expulsion, la grâce d'un brave fonctionnaire qui avait eu un mouvement d'humeur ou une minute de faiblesse, la réhabilitation d'un condamné sur qui s'était appesanti le parti pris d'un juge, l'erreur humaine, quelquefois la misère — car, aux yeux de la Ligue, on est toujours excusable quand on est malheureux. (*Applaudissements.*) Alors, il me semblait que plusieurs cœurs habitaient ma poitrine, tant ils battaient fort, tant ils battaient vite, tant ils me donnaient chaud! Je courais dans la rue, faisant claquer du talon le bitume; j'arrivais chez moi essouffé, rose, allègre; ma femme m'a surpris plus d'une fois à siffloter, à chanonner comme un gosse, un gosse heureux qui veut que l'univers se réjouisse avec lui! (*Applaudissements.*)

Quand, après cela, je pense à d'autres soirs où, évoquant d'autres événements de la journée, je ne découvrais que paroles vides, batailles mesquines, pour un résultat parfois voisin du néant; quand, à ces soirs-là, je compare les vôtres, ceux dont vous m'avez octroyé le privilège, comprenez-vous que, très sincèrement, je me sente votre débiteur? Somme toute, pendant vingt ans, à votre service, il m'est advenu, à moi aussi, de sécher quelques larmes et peut-être ai-je réussi à ne faire pleurer personne... C'est cela, dont je vous remercie. (*Applaudissements.*)

\*\*

Et voici la seconde chose que je regretterai tout autant. La première, vous l'avez bien compris, ce sont mes interventions; la seconde, ce sont mes tentées.

Vous devinez, mes chers amis, qu'en vingt années d'administration, j'ai buté à quelques écueils: quelque malentendu avec un collègue, un commencement de tension avec quelqu'un du personnel; menus ennuis, que l'imagination avive et que la proximité des choses et des gens exagère!

Lorsqu'un de ces petits malheurs m'arrivait, j'avais une habitude: je vous la recommande, Emile Kahn: je prenais du champ, de la distance (*Rires*) et, pour ramener ces incidents à leur mesure, qui était exigüe, je faisais une cure d'éloignement. Je partais, je m'en allais, une semaine, deux semaines, trois semaines, donnant tous les soirs une conférence, trois le dimanche, m'entretenant dans l'intervalle avec les présidents, les secrétaires, les trésoriers, les membres de nos Sections. De ces contacts avec les consciences individuelles des ligues, avec l'âme collective de la Ligue, vous ne

sauriez croire ce que j'ai tiré d'apaisement et de réconfort! (*Applaudissements.*)

On m'a rappelé tout à l'heure, de la façon la plus inattendue et la plus émouvante, ce que j'ai dit un jour du militant, cet obsédé qui, pour une idée, son idée, néglige santé, famille, intérêts, carrière, sourd à toutes objurgations, à toutes menaces, sacrifiant sa vie pour ce qu'il croit être la raison de vivre.

Mes chers amis, si j'ai appelé héros le militant en général, de quel mot vais-je maintenant qualifier ce militant d'un genre unique, qui est le militant de la Ligue des Droits de l'Homme?

Le militant d'un syndicat cherche et obtient, pour ses camarades et pour lui, un profit : augmentation de salaire, diminution de la durée du travail. Le militant d'un parti politique poursuit également une fin profitable ; car c'est encore un profit, c'est du moins un avantage de recueillir des voix, d'enlever des sièges. Mais le militant de la Ligue, que conquiert-il? Quel profit pour lui? Quel profit pour les siens? Quel profit même pour la Ligue? L'objet qu'il pourchasse, c'est un objet qui ne se voit ni ne se palpe, qu'il ne verra jamais de ses yeux, qu'il ne palpera jamais de ses mains, qui, comme l'Ithaque du vieil Ulysse — *Ithaca fugiens* — fuit à mesure qu'on l'approche. Il sait que l'atteinte en est à jamais impossible. Or, l'impossible, c'est cela même qui le tente. (*Applaudissements.*) Tout lui démontre que le monde, tel qu'il a été créé, tel même qu'il a été transformé par l'homme, est irrémédiablement fondé sur l'injustice. Et lui, défiant l'histoire, défiant la nature, plus téméraire que les dieux eux-mêmes, il veut cette folie que la Justice soit! (*Vifs applaudissements.*)

C'est avec de tels hommes que, vingt années durant, vous m'avez permis de vivre. N'est-il pas vrai, encore une fois, que vous m'avez donné plus que vous n'avez reçu? Ailleurs, certes, j'ai goûté des plaisirs plus vifs, plus âpres, plus mélangés d'amertume, de ces plaisirs dont parle le poète :

*Ces plaisirs sans bonheur, tout pleins d'un vide immense!*

Ici, pendant vingt ans, j'ai savouré une joie qui remplit, une joie qui apaise, une joie qui grandit. Ici, pendant vingt ans, avec vous, auprès de vous, grâce à vous, j'ai été un homme heureux. C'est moi qui vous remercie. (*Applaudissements.*)



Je remercie le Président, qui ne m'a point ménagé l'indulgence. L'avait-on assez dit, lorsqu'il a succédé à Buisson, l'avait-on assez dit qu'entre nous cela n'irait pas, et qu'au premier tournant l'équipage se disloquerait! (*Rires.*) Il est vrai que, pendant quatorze ans, nous nous étions heurtés rudement; ce qui est vrai aussi, c'est que, dans les six années qui ont suivi, nous nous sommes entendus parfaitement. Je n'ai rien fait d'essentiel dans mon administration sans avoir son agrément; il n'a pas ébauché un geste dans sa direction, sans s'être enquis de mon assentiment. Et toujours, sur tous

points, en toutes circonstances, total a été notre accord.

C'est à lui qu'en revient le mérite, à lui seul. Cet homme intransigeant s'est astreint à transiger; cet homme qui aime à se dire brutal — il exagère — a été la douceur même, ou presque. (*Rires.*) Cet homme, que son tempérament porte aux extrémités, a voulu se contenir dans des solutions de hardiesse raisonnable; et cela, en vertu de ce miracle que Pascal aurait appelé le miracle de la « grâce présidentielle », dont j'ai été l'heureux bénéficiaire. (*Applaudissements.*)

Si Victor Basch a été indulgent, que dirai-je du Comité Central qui, pour moi, a souvent passé les limites de la complaisance? Parmi mes nombreux défauts, mon cher Président, vous avez eu la gentillesse de ne pas citer le plus insupportable — qui est celui qu'on m'attribue le moins. Je suis — comment dirais-je? je cherche un mot qui m'excuse — je suis un peu, je suis légèrement obstiné. (*Sourires.*) Un obstiné doux! C'est la forme la plus redoutable de l'obstination. (*Rires.*) Je ne me souviens pas d'avoir cédé, en vingt ans, plus de quatre ou cinq fois.

M. VICTOR BASCH. — Et encore!

M. HENRI GUERNUT. — Et je vais aggraver mon cas : A cette heure même, mes amis, à l'heure de la confession générale (*Sourires.*) eh bien! les quatre ou cinq fois où j'ai cédé, je ne suis pas encore assuré d'avoir bien agi. (*Sourires.*) Or, chaque fois, le Comité Central a eu la bonne grâce de sourire. Messieurs les membres du Comité Central, pour mon obstination d'hier — et pour mon obstination posthume — j'espère qu'aujourd'hui vous daignerez me pardonner!

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, dans nos bureaux, à un poste quelconque, ont si précieusement facilité ma tâche. Ne pouvant les citer toutes et tous, je voudrais du moins nommer leurs guides, la sainte trinité de mes collaboratrices les plus proches : Mme Rambert, chef du personnel, qui a démenti le mot de Courteline, car elle a été un gendarme très tendre et très pitoyable (*Sourires*) ; Mme Mossé, chef des services juridiques, un des cerveaux les plus merveilleusement équilibrés que j'aie jamais connus (*Applaudissements*) ; la netteté, l'exactitude, la perfection du Code civil; Mlle Glomon, chef du secrétariat, une organisatrice de grande allure, un chef, mais un chef qui serait bon et qui, surtout, mettrait du tact dans la bonté. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, je vous demanderais l'autorisation, si elles y consentent, de les embrasser toutes les trois : celle qui a été mes yeux, celle qui a été ma plume, celle qui a été mon sourire. (*Applaudissements.*)

Et si ce n'était pas manquer à la discrétion, j'aimerais en ajouter une quatrième : celle qui, à la maison, pendant que je courais les routes, a été la grande délaissée, celle qui ne s'est jamais plainte, celle qui n'a jamais rien demandé pour elle, celle qui comprend, qui s'efface et qui pardonne. (*Vifs applaudissements.*)

Je remercie Emile Kahn de ses paroles affectueu-

ses. Il n'est pas constant qu'un successeur parle en ces termes de celui qui l'a précédé. Lorsque l'âge engourdit les doigts du laboureur, les mancherons de la charrue doivent être empoignés par des mains plus vaillantes, car il faut que le sillon continue. (*Applaudissements.*) Kahn, vous êtes jeune, valeureux; quoique nous soyons contemporains, vous êtes plus jeune, plus valeureux que moi. Je connais des hommes aussi actifs que vous, je n'en connais pas qui le soient davantage. Ce que je sais de votre vie dénote qu'elle a été un acte continu de volonté. Vous êtes devenu un professeur excellent, ayant voulu l'être; vous êtes devenu un orateur vigoureux, ayant voulu l'être; vous êtes devenu un écrivain précis, ayant voulu l'être. Le secrétariat général de la Ligue, vous l'exercerez sans effort, comme une fonction de votre nature. Liqueur de naissance, vous avez, si j'ose dire, sucé avec le lait l'esprit de la Ligue. Mieux que personne vous en connaissez les traditions et l'histoire. Dans nos Congrès, lorsqu'on interpellait le Comité Central, nous étions, vous et moi, interchangeables. Vous n'êtes pas devenu secrétaire général; depuis vingt ans vous l'étiez. Aimant la Ligue, vous la servirez avec foi; aimé de la Ligue, vous travaillerez dans la confiance; vous labourerez droit. Je ne sais, mon cher Kahn, si je dois vous féliciter pour le bien que vous allez faire! Si vous m'avez entendu à demi-mot tout à l'heure, vous savez bien que je vous envie pour la joie que vous allez trouver. (*Applaudissements.*)



Et maintenant, c'est tout; maintenant, je m'en vais, emportant la lampe et la serviette...

M. VICTOR BASCH. — Le portefeuille!

M. HENRI GUERNUT. — Le Président veut absolument que cette serviette soit un portefeuille! Mon cher Président — en confiance — êtes-vous sûr que j'en ai bien la vocation?...

*Voix nombreuses.* — Oui! oui!

M. HENRI GUERNUT. — Hélas! Ce n'est pas en vain que, pendant un quart de siècle, on s'est soumis à une certaine discipline de pensée et d'attitude; on a reçu l'empreinte et on la garde. Quoi que je fasse à présent, je suis marqué, bien marqué de la Ligue, et pour toujours! (*Applaudis-*

*sements.*) Ceux de ces collègues qui veulent bien m'observer à la Chambre, ont vu que j'y ai été quelque peu dépaycé, que j'y suis resté beaucoup plus ligueur qu'homme politique, poussant même un peu loin, au gré de quelques-uns, cette absence de parti pris, qui est le signe indélébile de la Ligue (*Applaudissements*), approuvant l'adversaire quand il me paraissait avoir raison, désapprouvant l'ami quand il me paraissait avoir tort, et quelquefois hésitant à suivre l'équipe. Citoyens, ce sont là des manières qui, à la Chambre, ne sont pas très hautement prisées. (*Applaudissements.*) Né ligueur, resté ligueur, je crains fort, mon cher Président, de mourir dans l'impénitente finale de la Ligue et de vous rendre inutilisé le portefeuille. (*Applaudissements.*)

Après tout, mes amis, — et toutes proportions gardées — dites-moi : Ferdinand Buisson, est-ce qu'il l'a été? (*Applaudissements.*) Moi, je l'aurai été! Moi, pendant vingt ans, j'ai détenu le plus beau, le plus grand, le plus noble des ministères, celui qui ne connaît ni la brigade, ni la manœuvre, ni l'usage savant des pelures d'orange, et où, faites-moi l'amitié de le constater, pas une seule fois, — non pas une seule fois en vingt ans, je n'ai été touché par un vote de défiance. Connaissez-vous beaucoup d'exemples de cette longévité ministérielle? (*Applaudissements.*)

A mes ambitions gouvernementales, cela suffit, ou plutôt, — car il serait imprudent d'engager trop l'avenir — cela suffit presque! (*Rires.*)

Et lorsque, ayant accompli mon temps sur la terre, je me présenterai, avec mon lot d'actions mauvaises ou bonnes, devant le souverain Juge, si, comme il est écrit dans la Métempsycose, il est permis aux moins indignes de ressusciter dans une existence de leur choix, alors mes amis, je solliciterai de l'auteur des choses la faveur de redevenir quelque part, dans une planète lointaine, secrétaire général d'une Ligue des Droits de l'Homme, puisque pendant vingt ans en dans l'allégresse d'agir, j'y ai approché le bonheur... (*Vifs applaudissements et acclamations répétées.*)

(*Le banquet s'achève par l'exécution de la deuxième partie de la « Symphonie avec chœurs », de Beethoven.*)

SOUSCRIVEZ AU

## CONGRÈS NATIONAL DE 1932

*Compte rendu sténographique*

**Prix de souscription : 12 francs.**

*On souscrit au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>), C. C. 218-25. Le prix du volume sera augmenté ultérieurement.*

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LE

## LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

**Hommage à Ferdinand Buisson**

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIGG, EMILE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4<sup>e</sup> de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT

Prix : 6 francs

# LA LOI VALIÈRE

Discours prononcé par Henri Guernut à la Chambre des Députés  
le 14 mars 1933

M. Henri Guernut. — Messieurs, le 9 mars 1932, une loi était promulguée, qui créait une cour spéciale de justice militaire chargée de reviser, dans des conditions prévues, les jugements des conseils de guerre aux armées pendant la guerre.

Vous avez bien retenu cette date : 9 mars 1932. Nous sommes aujourd'hui le 14 mars 1933. Un an et cinq jours après sa promulgation, cette loi n'a pas commencé d'être appliquée.

Vous savez que les conseils de guerre, pendant la guerre, ont prononcé des sentences assez nombreuses : 180.000 environ, dont 2.000 condamnations à mort, qui ont donné lieu dans la zone des armées à 632 exécutions effectives.

Le moins que je veuille dire de ces sentences, c'est qu'elles ne sont pas toutes inattaquables, c'est que quelques-unes ont été hâtives, mal fondées. Et une association que je connais bien s'est employée, quinze années durant, à les faire redresser.

Elle a saisi la Cour de cassation, soit par la voie ordinaire, en vertu de l'article 443 du code d'instruction criminelle, soit par une voie exceptionnelle, en vertu d'une procédure qu'elle avait elle-même suggérée et que les lois du 29 avril 1931, du 3 janvier 1925 et du 26 décembre 1931 ont précisée.

Par l'une ou par l'autre de ces voies, elle a obtenu de notables satisfactions, restituant à des condamnés vivants la liberté et, à ceux qui n'étaient plus, l'honneur. (*Très bien !*)

Mais quelque considérable qu'ait été le nombre de ces réhabilitations, il en reste à poursuivre. Des affaires nouvelles sont à entamer. Il en est surtout d'anciennes qui sont à reprendre : affaire des fusillés de Souain, affaire des fusillés de Flirey, affaire Chapelant, ce lieutenant amputé des deux jambes que l'on a mis debout, lié à un arbre, pour qu'il fût possible de mieux l'exécuter, affaires de Chemin et Pillet, d'autres encore.

En effet, les conseillers de la Cour de cassation, lorsqu'ils ont eu à connaître de ces dossiers, les ont examinés, comme il était naturel, avec un esprit de juriste, cherchant le fait nouveau dont les premiers juges n'auraient pas eu connaissance. Et, quand ils ne trouvaient pas ce fait nouveau, même si les faits anciens n'étaient pas établis, ils tenaient le jugement rendu pour correct et maintenaient la condamnation.

La Ligue des Droits de l'Homme a estimé que, pour des procès de ce genre, il faut s'y prendre autrement, que ce qu'il importe de placer devant l'esprit des juges, ce n'est pas un fait nouveau, connu depuis la guerre, mais le fait constant que fut la guerre ; que, pour bien juger de la guerre, il est utile de l'avoir faite, qu'il faut avoir vécu — si c'est là vivre — dans la tranchée, contre les barbelés, avoir sauté le parapet, avoir tremblé sous la mitraille, qu'il faut avoir éprouvé, à de certaines heures, certains découragements, certaines tentations, y avoir résisté, certes, mais avoir été tout près d'y céder. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Elle a conclu, en conséquence, que le tribunal

qualifié, en l'espèce, à la fois humain et juste, ce n'est pas la Cour de cassation, qui statue en droit, mais un tribunal particulier statuant en fait, en équité et en pleine vie, un tribunal où siègeraient d'anciens combattants authentiques. (*Très bien ! très bien !*)

Notre suggestion a fait son chemin. Elle a été recueillie par nos collègues, M. Valière, M. Gouin, par notre ancien collègue M. Jadé ; ils ont déposé, en 1927, des propositions de loi qui ont été fondées en une seule.

Volée par la Chambre le 17 mars 1928, amendée par le Sénat, qui l'a votée le 3 mai 1931, elle est revenue devant la Chambre, qui l'a votée dans son texte définitif le 16 février 1932.

C'est cette loi qu'il s'agit aujourd'hui d'exécuter.

Un premier règlement d'administration publique a été rendu le 17 mai 1932. Il en reste à faire un second, qui doit fixer la nature et le tarif des frais de justice. C'est ce second règlement que nous attendons. Nous l'attendons depuis un an et c'est pour en presser la venue, s'il est possible, que j'ai posé ma question.

Monsieur le ministre, je me permets d'insister. Et cela, pour deux raisons : une raison de principe et une raison de fait.

\* \*

Raison de principe : nous mettons vraiment trop de temps pour faire les lois.

Je suis bien aise de recueillir l'assentiment de M. le ministre de la Justice. Il me permettra bien de rappeler que, le 7 février de cette année, nous avons voté à l'unanimité, sans débat, une loi sur les garanties de la liberté individuelle qui avait déjà été votée sans débat, à l'unanimité, par l'autre Assemblée en 1907, il y a vingt-six ans, et qui avait été proposée par M. Clemenceau en 1904, il y a vingt-neuf ans.

Vingt-neuf ans pour faire une loi qui réalisait dès le premier jour et qui a réalisé en fait l'accord unanime des deux Chambres, vous avouerez que c'est peut-être beaucoup.

J'en dirait tout autant de la loi qui nous occupe. Déposée le 8 avril 1927, elle a été votée cinq ans après, le 16 février 1932. Je voudrais croire qu'elle sera exécutée le 8 avril 1933, six ans après ! (*Sourires.*)

Il se fait à cette heure, dans les pays voisins et même en France, une certaine campagne, tantôt souterraine, tantôt ouverte, qui se propose de discréditer le régime parlementaire en critiquant la lenteur de nos méthodes de travail. De grâce, ne lui donnons pas un trop facile aliment. (*Très bien ! très bien !*)

Raison de fait : je n'ignore pas les obstacles auxquels ce projet s'est heurté ; je n'ignore pas ce qui a été tenté pour décourager, à la Chambre et au Sénat, les commissions compétentes et pour ébranler les ministres eux-mêmes. Et je sais tout ce qu'il a fallu d'efforts, de l'autre côté, pour se défendre et finalement l'emporter.

J'ai dans mon dossier la série des lettres, mul-

tiples, instantes, du président de la Ligue des Droits de l'Homme aux ministres successifs, la série des lettres que j'ai moi-même, comme député, adressées aux présidents et rapporteurs des commissions de la Chambre et du Sénat. J'ai ici le texte de mes questions écrites dans le *Journal Officiel* : 15 février 1930, 1<sup>er</sup> juillet 1930, 1<sup>er</sup> avril 1931, 8 mai 1931, 9 juin 1931, 30 novembre 1932, 14 février 1933 ; le texte de mes deux interventions à la tribune : 29 novembre 1928, 13 décembre 1929.

Voici ma troisième, laissez-moi me convaincre que ce sera la dernière.

Car, enfin, Monsieur le ministre, de deux choses l'une. Ou bien le retard vient de vos services et alors donnez un ordre, les militaires adorent obéir (*Sourires*) : ou bien le retard vient de l'un de vos collègues. Invitez-le à se mettre en règle avec vous. Il le fera d'urgence, d'abord par amitié pour vous, ensuite parce que j'ai toujours entendu dire que la solidarité ministérielle n'était pas un vain mot. (*Sourires*.)

Messieurs, j'ai fini. J'espère que je vais être rassuré.

Monsieur le ministre, vous êtes un homme légendaire. (*Sourires*.)

Où, la légende proclame que vous aimez secouer les inerties, bousculer les routines, harceler les indolences. Mon vœu est que vous fassiez de la légende un fait historique. Il y a chez vous de quoi faire. Et c'est ce qu'on appelle gouverner. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

\* \* \*

M. Edouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Guerre. — Messieurs, le comprends très bien l'impatience de l'honorable M. Guernut ; elle est tout à fait légitime.

En effet, c'est en vertu d'une loi du mois de mars 1932 qu'a été décidée la création d'une cour spéciale de justice militaire chargée de la révision des jugements rendus pendant la guerre par les conseils de guerre aux armées.

Mais, depuis cette époque, alors qu'il avait été décidé qu'un décret serait pris d'accord par le ministère de la Guerre et par le ministère des Finances pour régler, notamment, le problème de la rétribution des membres de la cour non fonctionnaires, il est arrivé — ce qui arrive malheureuse-

ment trop souvent dans la pratique — que les deux départements ministériels n'ont pas été d'accord, et il en est résulté un échange assez long et assez considérable de notes et de contre-notes.

Je ne sais pas si je suis un homme légendaire, mais je voudrais bien avoir, en tout cas, l'approbation de l'honorable M. Guernut.

J'ai étudié cette question voici déjà quelque temps et, comme j'ai trouvé que, dans cette controverse, c'était, pour une fois, le ministère de la Guerre qui avait tort, j'ai donné l'ordre à mes services de céder et de se ranger aux propositions du ministère des Finances.

Cette décision remonte au milieu du mois de février. J'ai immédiatement fait envoyer au Conseil d'Etat le projet de décret en question, projet que le Conseil d'Etat est en train d'examiner et qui sera sans doute définitivement approuvé à la fin du présent mois, au plus tard.

J'ajoute, pour conclure, que ce retard, d'ailleurs regrettable, ne me paraît pas avoir nui d'une façon considérable aux intéressés.

En effet, ceux-ci avaient la faculté de saisir le ministre de leur requête dès la promulgation de la loi.

Or, depuis la date de la promulgation de la loi, très peu de demandes nous ont été adressées. Leur nombre ne dépasse pas une quinzaine. Je crois qu'avec les mesures que nous avons prises, elles pourront être réglées en temps utile.

J'espère que ces déclarations donneront satisfaction à l'honorable M. Guernut. En tout cas, le Gouvernement est résolu à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour que les mesures de justice que l'expérience a révélées indispensables soient prises sans aucun retard. (*Applaudissements.*)

M. Henri Guernut. — Vous voyez, messieurs, que j'avais raison : la fermeté de M. le ministre de la Guerre n'est pas seulement légendaire, elle vient de s'exercer.

Monsieur le ministre, vous avez donné des ordres, c'est bien. Quand ils seront exécutés, ce sera encore mieux.

Vous me demandez mon approbation. Monsieur le ministre, cette approbation, vous l'aurez. Vous l'aurez dans un mois, quand vous l'aurez méritée. (*Sourires.*)

(Extrait du Journal Officiel du 15 mars 1933.)

## UN ÉTRANGE RAPPORT

Le rapport de M. Dariac sur les Affaires étrangères est un véritable monument de sottise. On jugera de sa valeur et de son intérêt par ces quelques extraits.

Relatant des efforts de propagande de la Hongrie en France, M. Dariac écrit tout tranquillement :

« Certains « arrosages » de presse qui auraient, paraît-il, été effectués dernièrement ne nous inquiètent pas énormément non plus. Ces sortes de choses sont assez banales et ne sont pas ignorées dans les milieux journalistiques. Le fait qu'elles transpirent les rend inoffensives. Heureux les correspondants et hôtes divers conviés à faire un séjour à Budapest. L'hospitalité généreuse et exquise qui les y attend est bien connue. Heureux même, quoique à un moindre degré, les lecteurs de certains grands quotidiens qui verront fréquemment le retour de séduisants clichés, évocateurs des sites célèbres de la Hongrie. »

Voilà donc un rapporteur qui trouve tout naturel les « arrosages de presse » ! Pas un mot pour blâmer ces moeurs scandaleuses ! Il est inconcevable que de

pareilles choses puissent être imprimées dans un document officiel.

M. Dariac, il est vrai, réserve son indignation à la S. D. N.

« Les succès fictifs de la « pactomanie » ne doivent plus nous abuser. La statistique aussi trompeuse que pompeuse des résultats obtenus par l'intervention de la Société des Nations dans des conflits entre pays secondaires et à propos de litiges ne mettant point en jeu des intérêts vitaux, n'en impose plus qu'aux esprits simplistes. L'inconscience dans l'idéologie, poussée à un certain degré, se paye par du sang. De terribles responsabilités risquent de retomber sur les bavards impénitents, dont nous pourrions peut-être bien expier tôt ou tard la néfaste inconscience par de lugubres épreuves et de terribles sacrifices. Laissons à la bureaucratie internationale gavée et gorgée de francs suisses le soin d'encenser les idoles de qui dépendent ces grasses prébendes. »

On comprend que l'Action Française ait cité ces passages avec éloges...

Georges GOMBAULT.  
(Lumière, 15 avril.)

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### COMITÉ CENTRAL

#### RENOUVELLEMENT DU COMITE

En vue d'assurer la régularité des élections au Comité Central, la liste définitive des candidats ne sera arrêtée que pendant la première semaine de mai.

La circulaire statutaire sera envoyée aussitôt après à toutes les Sections.

Le caractère particulier de ce numéro et l'abondance des matières nous obligent à remettre au 10 mai les comptes rendus du Bureau (séances du 22 mars et du 6 avril) et ceux du Comité Central (séances du 16 mars et du 6 avril).

### NOS INTERVENTIONS

#### La défense de la laïcité

A Monsieur le Ministre de l'Education nationale  
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Nous avons l'honneur d'appeler tout particulièrement votre haute attention sur un rapport ci-joint de notre Section de Neuville-sur-Ain.

Nos collègues exposent que la salle communale des fêtes de Neuville, qui est comprise dans les bâtiments scolaires, est utilisée, avec l'assentiment de la municipalité, à des fins contraires à la réglementation en vigueur.

Au mépris du règlement du 18 janvier 1887, la salle, à maintes reprises, a été accordée pour des conférences ou séances récréatives de caractère religieux. Le rapport ci-joint donne le détail de ces manifestations.

M. le Maire de Neuville, en réponse aux observations qui lui avaient été adressées par M. le Préfet de l'Ain, conteste que la salle des fêtes soit soumise à la réglementation du 18 janvier 1887 en faisant valoir qu'elle n'a pas été subventionnée par l'Etat.

Or, le texte en cause indique nettement que les salles des fêtes, même non subventionnées, sont, du seul fait qu'elles sont attenantes aux écoles, soumises à la réglementation d'après laquelle elles ne doivent servir à aucun usage extra-scolaire sans une autorisation du Préfet après avis de l'Inspecteur d'Académie.

La salle des fêtes de Neuville est incluse dans les bâtiments scolaires avec lesquels elle fait corps, étant située immédiatement au-dessous de deux salles de classes dont le plancher constitue le plafond de la salle.

L'usage qui est fait de cette salle est donc indubitablement abusif, et toutes mesures doivent être prises pour contraindre la municipalité à se conformer aux prescriptions communes.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'envisager dès maintenant ces mesures, et de vouloir bien nous faire part de votre décision à cet égard.

(11 avril 1933.)

Voici un extrait du rapport de nos collègues de Neuville donnant le détail des réunions qui ont eu lieu dans la salle des Fêtes de la Commune au mépris des

règlements. Nos lecteurs remarqueront le caractère exclusivement cléricale de toutes ces manifestations.

Depuis décembre 1931 à ce jour, la salle des fêtes de Neuville-sur-Ain a été occupée, aux dates ci-dessous, par le curé de l'endroit sans autorisation préalable de M. le Préfet, savoir :

1° En décembre 1931. — Conférence par un Père des Missions chrétiennes.

2° Le 25 septembre 1932 : Manifestation religieuse comprenant une conférence par un prêtre et une pièce religieuse : Apparition de la Vierge à Lourdes.

3° Le 27 novembre 1932 : Représentation organisée avec le concours des membres du Cercle catholique d'Ambérieu.

4° Le 22 décembre 1932 : Conférence par un Père, de l'église, et séance cinématographique.

5° Le 9 février 1933 : Séance cinématographique dirigée par M. le Curé de Cerdon.

6° Le 26 février 1933 : Séance cinématographique organisée par MM. les Curés de Neuville-sur-Ain et de Saint-Rambert-en-Bugey.

7° Ce jour, 9 mars : M. le Curé annonce qu'une nouvelle séance sera donnée, le 26 courant, à la salle des fêtes et que d'autres séances seront régulièrement organisées chaque mois.

#### Les abus de la détention préventive

A Monsieur le Garde des Sceaux

Nous avons l'honneur d'appeler d'une façon toute particulière votre attention sur les faits suivants dont la gravité ne saurait échapper à votre examen.

M. V..., propriétaire à G..., et M. D..., cimentier, demeurant à S..., furent arrêtés et écroués à la maison d'arrêt de Bergerac le 19 décembre 1932.

Ils étaient inculpés de faux témoignages à l'occasion d'un procès en reconnaissance de paternité. Le juge d'instruction de Bergerac refusa la mise en liberté provisoire qui fut, par contre, accordée par un arrêt de la Chambre des mises de Bordeaux, le 10 janvier 1933.

Cet arrêt dont vous trouverez ci-joint une copie relève que les deux inculpés n'ont pas d'antécédents judiciaires et que « les renseignements fournis par la police de Bergerac sur la conduite et la moralité de la demoiselle L... sont de nature à modifier l'aspect primitif de cette affaire ».

S'il est exact que ces renseignements soient parvenus postérieurement à l'ordonnance de rejet, il n'en demeure pas moins que le juge d'instruction a agi avec une inconcevable légèreté.

Il lui était facile, avant de signer un mandat de dépôt en pareille matière, de s'entourer des renseignements nécessaires, alors, surtout, que les inculpés offraient toutes garanties de représentation.

Ces abus de l'incarcération préventive, dont nous n'avons que trop souvent l'occasion de vous signaler la fréquence, ne semblent pas pouvoir être combattus seulement par des circulaires et instructions ministérielles que certains magistrats considèrent comme lettre morte.

Aussi vous demandons-nous, Monsieur le Ministre, de prendre contre le juge d'instruction en cause, après examen, la sanction qui vous semblera justifiée.

Nous vous serions, en outre très reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention.

(29 mars 1933.)

### Les écoles défavorisées

#### A Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Nous avons l'honneur, sur les indications de notre Section d'Étampes, d'appeler votre haute attention sur la situation de l'école publique dans la commune de Saclas (Seine-et-Oise).

Nos collègues nous signalent que le Conseil municipal de Saclas, par délibération en date du 5 juillet 1932, avait demandé la réouverture d'une deuxième classe à l'école des filles, afin d'alléger d'une partie de leur effectif les deux classes spéciales existantes, ces deux classes réunissant alors 103 élèves dont 52 filles et 51 garçons.

M. l'Inspecteur d'Académie de Seine-et-Oise n'a pas cru devoir retenir cette suggestion, considérant que les effectifs prévus, pour les années 1933, 1934 et 1935, en tenant compte d'un pourcentage moyen de 10 à 15 % d'absences, ne justifiaient pas la création d'un poste nouveau. La réponse de l'Inspecteur d'Académie indiquait, en outre, que les effectifs comprenaient des enfants des communes voisines que la gratuité des fournitures scolaires attirerait à Saclas.

Nos collègues font tenir, sur ces points, les observations suivantes :

Les prévisions d'effectifs établies ne sauraient être certaines : en outre, la moyenne des absences pour les mois de novembre et décembre 1932 a été, non pas de 10 à 15 %, mais de 2 % seulement, d'où il résulte que les prévisions de l'autorité académique concernant les effectifs sont inférieures à la réalité. D'autre part, ils précisent que, si des enfants des communes voisines fréquentent les écoles de Saclas, ce n'est point en raison de la gratuité des fournitures scolaires dans cette localité, mais bien parce que, pour la plupart d'entre eux, l'école de Saint-Cyr (commune de laquelle dépendent leurs habitations) est éloignée de 3 ou 4 kilomètres, et ne peut être jointe que par de mauvais chemins sous bois, alors que l'école de Saclas est située à quelques centaines de mètres de leurs habitations qui sont contiguës aux maisons de Saclas.

Nous vous aurions, Monsieur le Ministre, une vive gratitude de vouloir bien prescrire l'examen de cette question, en tenant compte des raisons développées par nos collègues de Saclas pour la réouverture de la classe existant autrefois à l'école de cette commune.

Nous vous serions, en outre, très reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention.

(25 mars 1933.)

#### II

Nous avons l'honneur, sur les indications de notre Section de Caen (Calvados), d'appeler votre haute attention sur l'état des locaux scolaires dans cette ville.

Des renseignements qui nous sont fournis, il résulte que, dans l'école communale de garçons du boulevard Leroy, ainsi que dans les écoles de filles de la même voie et de la rue Branville, et dans l'école du Puits Pécard, existent seize classes jumelées comprenant au total 618 élèves. Ces classes sont groupées deux par deux dans une même salle, où deux instituteurs font simultanément la classe.

Cette organisation présente, tant au point de vue de l'enseignement que de l'hygiène, d'indéniables inconvénients. Les articles 17 et 18 de l'Instruction ministérielle du 18 janvier 1887 fixent le maximum des élèves à 50 par classe et la surface par élève à 1m2 25 sur 4 m. de plafond.

Ces dispositions ne semblent pas respectées dans les classes jumelées de Caen, dont le détail est annexé à notre intervention.

En outre, nos collègues exposent que plusieurs classes sont installées dans des locaux de fortune. A l'école de garçons du boulevard Leroy une classe est installée dans une moitié de l'ancienne cantine scolaire, une autre, dans l'autre moitié de la même salle, à quelques mètres d'une fosse d'aisance. A l'école de filles de la rue Branville, une classe a été établie dans un vestibule où la lumière et l'air sont nettement insuffisants. A l'école de la rue du Puits Pécard, plu-

sieurs classes ont été installées dans le préau. De ce fait, les préaux sont maintenant insuffisants ; il en est de même à l'école du boulevard Leroy.

Nous vous aurions une vive gratitude de vouloir bien prescrire l'examen de cette situation, et de nous faire connaître les conclusions que vous aurez cru devoir en dégager.

(29 mars 1933.)

### Autres interventions

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

##### Maroc

**Liberté de conscience** (Cérémonie religieuse à la mort de M. Doumer). — Nos lecteurs se rappellent que nous avons protesté auprès du résident général du Maroc contre une circulaire adressée le 10 mai 1932, par le général Goudot, commandant la région de Meknès, aux chefs des divers services publics, les invitant à assister avec leur personnel à la cérémonie religieuse qui avait lieu à l'occasion des obsèques nationales de M. Doumer. (Voir *Cahiers* 1933, p. 66).

Voici la réponse que nous avons reçue, le 7 mars, de M. Lucien Saint :

J'estime avec vous que la réaction de cette note est, pour le moins, maladroite. Si, en effet, et comme vous le faites très justement remarquer, cette invitation n'avait rien de choquant en soi, puisque nous ne faisons qu'appliquer au Maroc les dispositions prévues par le gouvernement français à la demande de la famille du Président Doumer, il convenait de se borner, comme je l'ai d'ailleurs fait pour les services centraux de la Résidence générale, à indiquer les manifestations laïques ou religieuses prévues pour cette cérémonie, en laissant la liberté à chacun d'y assister ou de s'abstenir.

Je dois cependant ajouter que je connais suffisamment le général Goudot pour penser que cette clause de style lui a échappé et que, dans son esprit, il n'a jamais eu dans ses intentions de se départir de la neutralité religieuse qu'il a toujours, à ma connaissance, observée jusqu'à présent dans les actes de son commandement.

Vous pouvez être assuré que je m'entretiendrai très sérieusement de cette question avec cet officier supérieur, lorsqu'il viendra à Rabat, pour qu'à l'avenir des incidents de cette nature ne se reproduisent pas.

##### Divers

**Comités secrets.** — On se rappelle à la suite de quelles démarches nous avons obtenu la publication en deux fois des procès-verbaux des Comités secrets tenus par la Chambre et le Sénat pendant la guerre (*Cahiers* 1921, p. 307 et 399 ; 1922 p. 164 et 437 ; 1932 p. 521).

Il en restait un, celui du 16 octobre 1917, pour lequel nous avions insisté en vain. Nos lettres étaient restées sans réponses, les questions écrites posées par M. Guernut également.

À la fin de mars M. Guernut nous écrivait à ce sujet :

« J'ai saisi la Commission des Affaires Étrangères Il a été répondu par un collaborateur du Président du Conseil de Belgique que le gouvernement belge s'opposait à la publication. J'ai cherché à savoir ce qu'il en était ; or, j'ai appris officieusement par le Quai d'Orsay que le gouvernement belge n'insistait pas.

« J'ai fait savoir que, dans ces conditions, j'aurais le regret d'interpeller le ministre à l'occasion du budget des affaires étrangères. Le ministre vient de répondre qu'il autorisait la publication. »

Le compte rendu de la séance du 16 octobre 1917 a paru au *Journal officiel* du 2 avril 1933.

**Dettes de guerre** (Publication des accords relatifs aux). — La Ligue a toujours demandé la publication des archives diplomatiques. M. Henri Guernut avait, à maintes reprises, réclamé la publication d'un « Livre Jaune » contenant tous les documents relatifs aux dettes de guerre. (*Cahiers* 1932, p. 425 et 666.)

Le Ministère des Affaires Étrangères lui a fait tenir, le 29 mars dernier, les renseignements suivants :

Les services compétents de mon département et de celui des Finances ont commencé le travail de préparation d'un « Livre jaune » sur les dettes et les réparations.

Je compte que ce travail — que les événements de ces



temps derniers ont forcément ralenti — pourra être terminé dans un mois environ.

## COLONIES

### Indochine

**Indigènes condamnés.** — Nos lecteurs se rappellent les démarches que nous avons faites, à la suite des événements de Yen-Bay, en faveur d'indigènes condamnés par les Commissions criminelles. Ils liront avec intérêt la statistique suivante fournie par le ministre des Colonies, en janvier dernier, en réponse à une question écrite de M. Henri Guernut.

1° Le nombre d'Annamites condamnés depuis l'affaire de Yen-Bay, est le suivant : a) 1.094, par les commissions criminelles du Tonkin ; b) 5.803 par les tribunaux indigènes du Tonkin et de l'Annam ;

2° 164 condamnations à mort ont été prononcées et 88 furent suivies d'exécution ; a) au Tonkin : condamnations à mort prononcées, 85 ; condamnations à mort exécutées, 38 ; b) en Annam : condamnations à mort prononcées, 75 ; condamnations à mort exécutées, 46 ; c) en Cochinchine : condamnations à mort prononcées, 4 ; condamnations à mort exécutées, 4 ;

3° Le nombre des condamnés à la suite des troubles et encore actuellement détenus est de : au Tonkin : justice indigène, 1.044 ; cour criminelle et tribunaux correctionnels, 47 ; soit 1.091 ; en Annam, 1.879 ;

4° Le nombre de condamnés graciés est de 965. En outre, 2.810 libérations conditionnelles ont été accordées. J'ajoute que le gouverneur général de l'Indochine a informé le département que de nouvelles mesures de clémence étaient en ce moment à l'instruction ;

5° Il y a un régime des prisonniers politiques en Indochine. Ce régime s'inspire de la coutume et de la législation en vigueur et les détenus doivent être traités de façon aussi libérale que possible.

## EDUCATION NATIONALE

### Compressions scolaires

**Ardèche.** — La Fédération de l'Ardèche nous a signalé les fâcheux effets des « compressions scolaires » récemment réalisées dans ce département. C'est ainsi que le poste de professeur-adjoint du cours complémentaire de Privas ayant été supprimé, M. Marginer, titulaire de ce poste depuis six ans, a été brusquement déplacé dans une école d'accès malaisé, située à 12 kilomètres de Privas, ville que sa femme, fonctionnaire à la Préfecture, ne peut quitter. De même, à Vanosc, un des deux postes d'institutrices ayant été supprimé, Mme Bravey, qui est mariée à un instituteur de la même commune, a été séparée de celui-ci et nommée dans un hameau éloigné. Mme Laffont, institutrice à St-Marcel-d'Ardèche, comptant trente ans de service dans ce poste, a subi un sort identique, et s'est trouvée séparée de son mari et de sa vieille mère malade.

Le 23 février, nous avons appelé l'attention du ministre de l'Education Nationale sur ces faits en lui demandant de les soumettre à une enquête.

### Ecoles

**Berre** (Création d'un groupe scolaire). — Le 22 décembre dernier, nous signalions au ministre de l'Education Nationale la situation scolaire à Berre (Bouches-du-Rhône). Cette ville a pris son développement rapide par suite de l'installation sur son territoire d'importantes usines. En présence de l'affluence des familles venues pour y occuper des emplois, la municipalité a dû installer des classes dans des locaux de fortune. Un projet de construction de quatre classes annexes avait été déposé depuis dix-huit mois et n'avait pas encore reçu l'avis favorable du ministre. Nous demandions que ce projet fût approuvé afin qu'on puisse en commencer la réalisation le plus vite possible.

Le 31 janvier, le ministre de l'Education Nationale nous a informés que le Comité des constructions scolaires approuvait le projet et autorisait la commune à exécuter les travaux sans attendre l'octroi de la subvention qui pourra être allouée dès le budget de 1933.

**Renazé.** — La Fédération de la Mayenne nous avait signalé qu'à Renazé, la création d'une classe supplémentaire à l'école de garçons avait été demandée, le 29 mai 1932, par le Conseil municipal. Cette proposition avait reçu l'avis favorable du Conseil départe-

mental de l'Instruction publique et des travaux avaient été entrepris. Mais malgré des démarches répétées, le poste nouveau n'avait pas reçu de titulaire ; depuis la rentrée d'octobre, une des classes d'enfants se trouvait sans instituteurs.

Le 29 décembre 1932, nous demandions au ministre de l'Education Nationale de nommer dans le plus bref délai un instituteur à l'école des garçons de Renazé. M. de Monzie nous a fait savoir le 14 mars que la classe en question avait été ouverte à titre provisoire, et que sa création définitive allait être prononcée incessamment.

## GUERRE

### Droits des militaires

**Decoisy.** — M. Decoisy, soldat rengagé au 41<sup>e</sup> Régiment de Mitailleurs Malgaches, avait formulé deux demandes successives d'autorisation de mariage afin d'épouser Mlle Rachel Ripoteau, qui lui avait donné un fils. Deux fois, un refus lui avait été opposé, l'administration militaire estimant que l'enfant reconnu par M. Decoisy pourrait fort bien être né d'un autre père. Cette supposition était d'autant plus hasardeuse que l'enfant était venu au monde sept mois seulement après le départ de M. Decoisy pour le Maroc, et que les renseignements recueillis sur la moralité de Mlle Ripoteau étaient excellents.

Le 22 décembre 1932, nous avons demandé au ministre de la Guerre de revenir sur son refus que rien ne justifiait. Le 31 décembre, le soldat Decoisy a été autorisé à contracter mariage.

### Justice militaire

**Didelet.** — Nous étions intervenus, le 23 octobre 1931, en faveur du soldat Paul Didelet, condamné, le 6 janvier précédent, par le Tribunal militaire de Féz à deux ans de prison pour « outrages envers un supérieur ». Didelet s'était présenté à la visite médicale avec des boutons de capote cousus sur la poitrine à la suite de la peau (V. *Cahiers* 1931, p. 668).

A la suite de nos démarches répétées, ce soldat, qui avait d'abord obtenu une remise d'un mois de peine, s'est vu accorder par décret du 23 juin 1932 la remise de l'entier restant de sa peine. Cette condamnation est maintenant amnistiée par application de l'article 6 de la loi du 26 décembre 1931.

### Objecteurs de conscience

**Martin.** — Nous étions intervenu dès le 15 octobre dernier, en faveur de l'objecteur de conscience Jacques Martin, condamné à un an de prison pour insoumission (V. *Cahiers* 1932, p. 641 et 759).

On se rappelle que le ministre de la Guerre, se refusant à une mesure gracieuse, envisageait la possibilité d'accorder à M. Jacques Martin la suspension de peine prévue par l'article 117 du Code de justice militaire si celui-ci en faisait personnellement la demande et « si les motifs qu'il invoquerait étaient de nature à justifier cette mesure. Nous avions demandé au ministre d'accorder de son propre mouvement la suspension de peine, la loi n'exigeant pas que l'intéressé présente une demande motivée.

Le 24 janvier, le ministre nous avait promis d'examiner personnellement le dossier de M. Martin. Or, le 28 janvier, nous recevions des services du ministère une lettre confirmant le refus qui nous avait été notifié le 7 décembre.

Nous avons donc adressé à M. Daladier la lettre suivante :

Nous avons reçu de vos services le 28 janvier une lettre confirmant purement et simplement celle du 7 décembre, mais non la lettre personnelle que vous nous avez promise et que, confiant dans votre parole, nous avons attendue jusqu'à ce jour.

Nous sommes obligés d'en conclure, à notre vif regret, que vous prenez à votre compte les arguments de l'administration. Il ne nous reste plus qu'à saisir l'opinion de cette affaire. Elle ne pourra que s'étonner de voir refuser à Jacques Martin, qui subit sa peine sans bruit et sans révolte, une libération que d'autres obtiennent en faisant la grève de la faim.

Le Président du Conseil nous répondait, le 14 avril :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai examiné personnellement le dossier du condamné Jacques Martin.

Tenant compte de la durée de son incarcération, de son attitude pendant celle-ci et de son état de santé, j'ai décidé de suspendre l'exécution de sa peine, par application de l'art. 112 du Code de Justice militaire et de lui laisser le temps de se remettre avant d'accomplir la période de réserve qui lui est imposée par la loi.

#### Préparation militaire

**Diplômes de l'enseignement libre** (Assimilation aux diplômes d'Etat). — Le 10 mars dernier, nous adressions au ministre de la Guerre la lettre suivante :

Nous avons l'honneur d'appeler toute votre attention sur les modifications apportées le 4 janvier 1933 à l'instruction du 30 mai 1932 relative à la préparation militaire élémentaire.

Nous lisons dans cette circulaire :

« Chapitre III.  
« Organisation des examens pour l'obtention des brevets...  
« Article 4. — Conditions à remplir pour être autorisé à subir les examens.

« 3<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, ajouter après certificat d'études primaires : « délivré, soit par un établissement de l'Etat, soit par un établissement d'enseignement libre. »

Il n'existe pas officiellement d'autre certificat d'études primaires que le certificat délivré par l'Etat. Les écoles privées s'arrogent depuis quelque temps contre tout droit le pouvoir de délivrer un diplôme qui n'offre aucune garantie et qu'elles appellent indument certificat d'études afin de créer une confusion avec le diplôme officiel. Ce titre usurpé leur permet d'abuser de la confiance des familles à qui on laisse ignorer qu'il n'est pas reconnu par l'Etat et qu'il ne donne à ceux qui l'ont obtenu aucun des droits que confère le véritable certificat d'études. Or, l'assimilation inadmissible que nous vous signalons constitue une véritable homologation de ce diplôme sans valeur.

Nous ne mettons pas en doute que cette circulaire ait été concertée et décidée à l'insu du Ministre par des bureaux irresponsables. Il nous aura suffi, nous en sommes persuadés, de vous signaler le fait pour que vous y mettiez bon ordre. L'opinion ne permet à son administration de se faire complice à la fois d'un abus de confiance à l'égard des familles et d'une équivoque clérical.

Voici la réponse que nous avons reçue le 23 avril :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les modifications apportées le 4 janvier 1933, à l'instruction du 20 mai 1932, relative à la Préparation Militaire Élémentaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces modifications émanent du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education Nationale.

De l'enquête à laquelle j'ai fait procéder, il résulte que ces dispositions avaient pour but de limiter le nombre de candidats devant subir l'examen probatoire de culture générale du brevet de Préparation Militaire, dont le niveau est inférieur à celui du certificat d'études.

Je suis d'accord avec vous pour estimer que l'assimilation qui a été faite en apparence à cette occasion, entre le certificat d'études délivré par l'Etat et les certificats délivrés par l'Enseignement libre, ne peut être maintenue.

A ma demande, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a bien voulu adresser les instructions nécessaires pour que soit rapportée la disposition contre laquelle vous vous êtes élevé.

#### INTERIEUR ET JUSTICE

##### Divers

**Olszanski.** — Nos lecteurs n'ont pas manqué de suivre l'affaire de cet ouvrier mineur naturalisé français, puis privé de cette nationalité pour son activité syndicale et politique. (V. *Cahiers* 1932, p. 641, 756 et 760 ; 1933, p. 61). Nous avons obtenu du ministre de l'Intérieur l'assurance qu'Olszanski, qui s'était pourvu en cassation contre l'arrêt qui lui retirait la naturalisation, ne serait pas expulsé avant que la Cour suprême se soit prononcée.

Le pourvoi d'Olszanski ayant été rejeté, nous avons adressé à M. Chautemps, la lettre suivante :

Nous apprenons que la Cour de Cassation vient de rejeter, le 7 mars le pourvoi d'Olszanski.

A l'égard des tribunaux l'affaire est définitivement close. La voie est maintenant ouverte à une mesure administrative, qui pourra être prise sans que les motifs en soient exposés.

Dès à présent, Olszanski, ancien engagé volontaire dans l'armée de notre pays, Olszanski, Français pendant dix ans et père de cinq jeunes Français, peut être contraint à quitter le pays où il vit depuis l'âge d'homme.

Nous ne voulons pas supposer un instant qu'un gou-

vernement républicain puisse préparer une telle injustice. Nous voulons garder la conviction que, si tel était le but des pouvoirs publics lorsque l'action en déchéance de la nationalité française a été intentée contre Olszanski, avant le 1<sup>er</sup> mai 1933, ce n'est pas le gouvernement actuel, ce n'est pas vous, Monsieur le Ministre, qui donneriez suite à ce dessein conçu à l'instigation des compagnies minières.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de nous donner à cet égard tous apaisements : nous vous demandons Justice dans quelles conditions l'affaire Olszanski a qui nos efforts, nous l'espérons, parviendront à faire rendre la qualité de Français dont il n'a pas démerité.

D'autre part, nous avons rappelé au ministre de la Justice dans quelles conditions l'affaire Olszanski a été évoquée à la Chambre. (V. *Cahiers* 1933, p. 61), en ajoutant :

Il convient de noter que notre collègue, M. Albertin, rapporteur, concluant au rejet de l'amendement en question, précisait que la Commission s'était vue, pour de pures raisons de droit, contrainte d'adopter cette attitude. Par contre, le cas particulier visé par les auteurs de l'amendement, celui-là même qui nous préoccupe, lui paraissait devoir être résolu dans un sens libéral. M. Albertin précisait que, pour ce résultat, il apportait tout le concours de la Commission. Nul doute, selon nous, que la majorité de la Chambre ne partageât cette opinion.

Aussi, nous permettons-nous d'appuyer, de toute notre insistance, le vœu que formulait M. le Rapporteur de la Commission de législation civile, lorsque, s'adressant après le vote à M. Abel Gardey, il « l'adjurait de vouloir bien ordonner une mesure de réparation en ce qui concerne une injustice qui apparaît comme flagrante ». Votre prédecesseur, en réponse à ce vœu, a bien voulu donner l'assurance que tous les cas d'espèce seraient examinés avec la plus grande attention.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'ouvrir le dossier d'Olszanski, engagé volontaire dans l'armée française, père de cinq enfants français, privé, pour raisons politiques, d'une nationalité qu'il a acquise pour sa conduite en temps de guerre.

Nous vous demandons d'examiner si, pour des discours et des écrits que les lois de 1893 et 1894 elles-mêmes n'ont pas permis de poursuivre, Olszanski doit être rejeté de la communauté nationale.

Nous avons la ferme espoir, Monsieur le Ministre, que cet examen vous permettra de réintégrer Olszanski dans la nationalité française, certains que nous sommes qu'un Gouvernement républicain ne saurait s'associer à une procédure de répression oblique, indigne de lui.

Nous serions reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître la décision à laquelle vous vous serez arrêté.

#### INTERIEUR

##### Algérie

**Vente de biens domaniaux** (Exclusion des israélites et musulmans naturalisés). — Ainsi que nos lecteurs se le rappellent, nous étions intervenus auprès du Gouverneur général de l'Algérie pour que les israélites algériens et les indigènes musulmans naturalisés, qui sont Français depuis plus ou moins longtemps, ne fussent pas exclus du droit de participer aux adjudications de biens domaniaux. (Voir *Cahiers* 1933, p. 19). Nous demandons donc la suppression de la disposition restrictive formulée à ce sujet par le décret du 9 septembre 1924.

Le Gouverneur général nous a fait savoir, le 7 février dernier, que son administration envisage la renfonce de ce texte et que notre suggestion serait examinée avec attention le moment venu. Nous poursuivons nos démarches.

M. Reinhard Pétry, demeurant à Villeneuve-Saint-Georges depuis février 1926, avait formé, le 26 mai 1930, une demande de naturalisation. Il était fiancé à une Française dont la famille refusait le consentement au mariage tant que M. Pétry n'aurait pas obtenu la naturalisation. — Après intervention de notre part et enquêtes des services ministériels, la naturalisation a été accordée.

M. P..., âgé de 52 ans, établi à Lyon comme négociant en soieries depuis 1910 et jouissant d'une réputation excellente, avait été condamné en octobre 1930 par le tribunal correctionnel de Lyon à 13 mois de prison. Sur appel, cette peine fut confirmée par arrêt de la Cour de Lyon du 23 juillet 1931. Les organisations de la soierie lyonnaise, qui s'étaient portées partie civile, et la victime du vol avaient formulé un recours en grâce en faveur de M. P... Le Président de la République, après notre intervention, a réduit la peine corporelle à 6 mois.

## A NOS SECTIONS

Depuis quelques semaines nous nous sommes trouvés, pour des raisons matérielles, dans l'impossibilité de faire paraître notre bulletin périodique La Ligue-Informations. Nous prions nos Sections de trouver désormais ici les renseignements que nous leur donnions habituellement dans ce bulletin.

### SERVICE JURIDIQUE

#### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus :

##### 1<sup>o</sup> Affaires soumises par les Fédérations

Ain, Riquet, Travaux Publics ;  
Charente-Inférieure, Creugné, Pensions ;  
Côte-d'Or, Huchon, Education Nationale ;  
Creuse, Buffolo (Oscar), Préfet de la Creuse, Intérieur ;  
Drôme, Manuel (Jean), Instruction Publique ;  
Hérault, Fontaynes (Louis), Président de la République ;  
Basses-Pyrénées, Biarritz (Arrestations et détentions arbitraires), Intérieur, Justice.

##### 2<sup>o</sup> Affaires soumises par les Sections

Béziers, Nougé (Alfred), Guerre ;  
Chartres, Veruhettes, P. T. T. ;  
Dakar, Sénégal (Loi de 8 heures), Colonies ;  
Guise, Barousse-Lebon, Pensions ;  
Ligue Hongroise, Revesz (Fernando), Intérieur ;  
Ligue Italienne, Arempuller, Intérieur ; Brodaschia (Ricardo), Intérieur ; Cicéro (Marcello), Travail ; Costa Rosolino, Intérieur ; Ferdinando (César), Travail ; Guglielmino (Paolo), Intérieur ; Italiens réfugiés de la Moselle, Préfet de la Moselle ; Italiens réfugiés, Travail ; Lorenzi (Alberico), Intérieur ; Pesel (Joseph), Travail ; Pitou (Pierre), Travail ; Pivetti (Adelino), Travail ; Pizzek (Giovanni), Intérieur ; Talatin (Antoni), Intérieur ; Viola (Pasquale), Intérieur ;

Ligue Russe, Oustimoff (Alexis), Intérieur ;  
Marmande, Fonctionnaires (Pérenqation des retraites, loi du 31 mars 1932), Colonies ;  
Marseille, Orsucci (Hugues), Pensions ; Roméo (Joseph), Intérieur ; Tricarico (Donato), Justice ; Woitenthivich, Colonies ;  
Orange, Lafont (Albert), Travaux Publics ;  
Paris-6<sup>e</sup>, Soldin (Jacob), Intérieur ;  
Paris-18<sup>e</sup>, Gautherot (Louis), Pensions ;  
Paris-10<sup>e</sup>, Kondiantz, Intérieur ;  
Saïgon, Casati, Colonies ;  
Saint-Cyr-l'École, Feger, Guerre ;  
Saint-Nazaire, Blagomi (Giovanni), Travail ;  
Toulon, Serre et Leca, Marine ;  
Strasbourg, Blum (Alice), sous-secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil, service Alsace-Lorraine ;  
Versailles, Glaveeff (Théodore), Intérieur.

#### II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement les dossiers dont les cotes suivent :

Bordeaux, Baulu ;  
Charolle, Durantin (Antoine) ;  
Clermont-Ferrand, Rogues ;  
Issoire, Ranvier (Eugène) ;  
Leguevin, Mouton (Gustave) ;  
Nanterre, Boteron (Louis) ;  
Narbonne, Medegris (Mme) ;  
Nontbron, Langlade ;  
St-Genève-des-Bois, Juhier (Joséphine) ;  
Sevran, Sevran (Chômeurs radiés, listes d'allocation à) ;  
Strasbourg, David (Henri) ;  
Tunis, Djilani ben Mohamed ben Amara.

### TRESORERIE

#### Frais d'envoi et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour montant d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Barcelonnette (Basses-Alpes), 0 fr. 85 ; Bars-Valensole (Basses-Alpes), 4 fr. 25 ; Eryv-le-Châtel (Aube), 3 fr. 05 ; Romilly-sur-Seine (Aube), 3 fr. 45 ; Marseille (B.-du-R.), 2 fr. 65, 3 fr. 05, 5 fr. 05, 6 fr. 05 ; Trouville (Calvados),

9 fr. 85 ; Angoulême (Charente), 3 fr. 25, 3 fr. 05, 1 fr. 25 ;  
Hiarsac (Charente), 1 fr. 85 ; Courcoury (Charente), 0 fr. 85 ;  
Cher (Fédération), 3 fr. 05, 3 fr. 05 ; Dijon (Côte-d'Or), 3 fr. 05, 1 fr. 25 ; Valence (Drôme), 3 fr. 25, 3 fr. 05, 1 fr. 65 ; Pacy-sur-Eure (Eure), 1 fr. 85 ; Nîmes (Gard), 1 fr. 65, 6 fr. 05, 3 fr. 05 ; Gauriac (Gironde), 17 fr. 25 ;  
Toulouse (Haute-Garonne), 6 fr. 05, 6 fr. 05, 3 fr. 05, 3 fr. 05, 2 fr. 65 ; Rennes (Ile-et-Vilaine), 2 fr. 65, 3 fr. 05, 4 fr. 65 ;  
Tours (Indre-et-Loire), 11 fr. 8 fr. ; Grenoble (Isère), 1 franc 25, 2 fr. 85, 6 fr. 05 ; Boën-sur-Lignon (Loire), 2 fr. 65 ;  
Pouilly-sous-Charlieu (Loire), 2 fr. 65 ; Saint-Etienne (Loire), 4 fr. 25, 4 fr. 85, 3 fr. 05, 4 fr. 85 ; St-Galmier (Loire), 6 fr. 05 ; St-Germain-Laval (Loire), 3 fr. 45 ; St-Haon-le-Châtel (Loire), 2 fr. 85 ; St-Just-en-Chevalet (Loire), 2 fr. 65 ;  
Pornichet (Loire-Inférieure), 13 fr. 75 ; St-Nazaire (Loire-Inférieure), 3 fr. 05, 6 fr. 05, 2 fr. 65 ; Les Bordes (Loire), 10 fr. 80 ; Cernoy (Loiret), 3 fr. 05 ; Châtillon-sur-Loire (Loiret), 1 fr. 65 ; Chécy (Loiret), 1 fr. 85 ; Marçilly-en-Villette (Loiret), 7 fr. 05 ; Angers (Maine-et-Loire), 2 fr. 65, 5 fr. 05 ; Reims (Marne), 5 fr. 05, 6 fr. 05, 3 fr. 05 ; Sermaize-les-Bains (Marne), 0 fr. 85 ; Longuyon (Meurthe-et-Moselle), 6 fr. 65 ; Nancy (Meurthe-et-Moselle), 2 fr. 65, 3 fr. 05, 6 fr. 05 ; Lorient (Morbihan), 1 fr. 65, 5 fr. 05, 3 fr. 05 ; Armentières (Nord), 1 fr. 05 ; Lille (Nord), 2 fr. 65, 6 fr. 05, 3 fr. 05 ; Compiègne (Oise), 3 fr. 85 ; Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 5 fr. 05, 2 fr. 85, 6 fr. 05 ; Bayonne (Basses-Pyrénées), 4 fr. 25, 1 fr. 45, 3 fr. 05 ; Blaise (Rhône), 3 fr. 05 ; Lyon (Rhône), 6 fr. 05, 6 fr. 05 ; Thizy (Rhône), 3 fr. 05 ; Ligny-en-Brionnais (S.-et-L.), 3 fr. 05 ; Macion (S.-et-L.), 4 fr. 05 ; Maroigny (S.-et-L.), 2 fr. 85 ; Montceau-les-Mines (S.-et-L.), 2 fr. 70 ; Le Mans (Sarthe), 2 francs 25, 1 fr. 25, 2 fr. 65 ; Taninges (Haute-Savoie), 4 francs 25 ; Paris-14<sup>e</sup>, 3 fr. 75 ; Paris-16<sup>e</sup>, 0 fr. 85 ; Paris-15<sup>e</sup> (Grandes-Carrières), 14 fr. ; Puteaux (Seine), 4 fr. 75 ;  
Ecouen-Ezanville (S.-et-O.), 9 fr. ; Magny-en-Vexin (S.-et-O.), 4 fr. 05 ; Rambouillet (S.-et-O.), 0 fr. 65 ; Sotteville (Seine-Inférieure), 3 fr. 05, 3 fr. 05, 2 fr. 65 ; Condé-Folie (Somme), 1 fr. 45 ; St-Tropez (Var), 0 fr. 85 ; Lussac-les-Ch. (Vienne), 3 fr. 30 ; Limoges (Haute-Vienne), 4 fr. 25, 6 fr. 05, 3 fr. 05, 5 fr. 05 ; Dakar (Sénégal), 6 fr. 10 ; Diré-Daoua (Ethiopie), 3 fr. 65.

#### Cartes retournées

La Section suivante a été créditée pour les cartes de 1932 retournées :

Salins (Jura), 40 cartes : 240 francs.

#### Envois d'argent

Pont-de-Vaux (Ain), 148 fr. 50 ; Fort-de-l'Eau (Alger), 18 fr. ; Bars-Valensole (Basses-Alpes), 60 fr. ; Boffres (Ardèche), 60 fr. ; Givet (Ardennes), 18 fr. ; Daumazan (Ariège), 110 fr. 25 ; Laure (Aude), 256 fr. ; Arles (Bouches-du-Rhône), 40 fr. ; Berre (Bouches-du-Rhône), 41 fr. ; Château-renard (Bouches-du-Rhône), 20 fr. 50 ; Nersac (Charente), 95 fr. ; Paizay-Naudoin (Charente), 450 fr. ; Constantine (Constantine), 20 fr. ; Le Bugue (Dordogne), 18 fr. ; Bazac-de-Saussignac (Dordogne), 37 fr. ; Dreux (Eure-et-Loir), 320 fr. ; Miellan (Gers), 58 fr. ; Monts (Indre-et-Loire), 200 francs ; Grenoble (Isère), 20 fr. ; Morestel (Isère), 37 fr. 90 ; La Ferté-St-Aubin (Loiret), 60 fr. ; Vitry-le-François (Marne), 60 fr. ; Isdes (Loiret), 441 fr. ; Carentan (Manche), 41 fr. 05 ; Ste-Menehould (Marne), 112 fr. ; Vitry-le-François (Marne), 70 fr. ; Longuyon (Meurthe-et-Moselle), 6 fr. ; Rombas (Moselle), 41 fr. ; Nogent-sur-Oise (Oise), 60 fr. ; Ambert (Puy-de-Dôme), 197 fr. 25 ; Sorède (Pyrénées-Orientales), 82 fr. ; Conches-les-Mines (Saône-et-Loire), 82 fr. ; Gray (Haute-Saône), 12 fr. ; Vesoul (Haute-Saône), 41 fr. ; Paris-5<sup>e</sup>, 18 fr. ; Paris-19<sup>e</sup> (Combat), 20 fr. ; Asnières (Seine), 60 fr. ; Bois-Colombes (Seine), 41 fr. ; Choisy-le-Roi (Seine), 40 fr. 50 ; Clamart (Seine), 40 fr. ; Noisy-le-Sec (Seine), 36 fr. ; Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 54 fr. ; Meulan-les-Mureaux (Seine-et-Oise), 36 fr. ; Chelles (Seine-et-Marne), 20 fr. ; Damceta (Seine-Inférieure), 38 fr. 90 ; Maromme (Seine-Inférieure), 20 fr. ; Le Pradet (Var), 50 fr. ; Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée), 13 fr. 85 ; Nalliers (Vendée), 10 fr. 65 ; Pouzanges (Vendée), 260 fr. ; Châtelleraut (Vienne), 20 fr. ; Sougères-en-Puisaye (Yonne), 78 fr. ; Dakar (Sénégal), 40 fr.

#### Abonnements aux Cahiers

Ain. — Pont-de-Vaux : Perret, Temporal, 20 fr.  
Alger. — Fort-de-l'Eau : Harouimi, 18 fr. ; Tizi-Ouzou : Cassagne, 20 francs.  
Basses-Alpes. — Bars-Valensole : Subes, Dast (président), 38 francs.  
Ardèches. — Boffres : Bertrand, Berthouze, Salvy, 58 fr.  
Ariennes. — Givet : Stévenin, 18 francs.  
Ariège. — Ax-les-Thermes : Gleize, 20 francs.  
Aude. — Conques-sur-Orbiel : Beauviel (président), 20 fr.  
Bouches-du-Rhône. — Fédération : Ricard (secrétaire fé-

déral, 20 fr. ; Arles : Phalippon, 18 fr. ; Berre : Mélande, Goncalvez, 40 francs.

Calvados. — Viez : Biolay (secrétaire), 20 fr.

Charente. — Mercas : Fauriau, 18 francs.

Charente-Inférieure. — Migron : Roux (président), Pérat (secrétaire), 36 francs.

Constantine. — Constantine : Couret, 18 francs.

Corrèze. — Ussel : Rebeix (président), 18 francs.

Dordogne. — Le Bugue : Lalot, 18 fr. ; Thenon : Galinat, 18 francs.

Eure. — Les Andelys : Clée (secrétaire), Quenet (trésorier), 36 francs.

Eure-et-Loir. — Dreux : Méray (trésorier), 20 fr. ; Gallardon : Troulleur (trésorier), 18 francs ; Gallardon : Coulardeau, 18 francs.

Finistère. — Morlaix : Melot (président), 18 fr. ; Morlaix : Faouen (trésorier), 18 francs.

Gard. — Alès : Vacquier (trésorier), 18 fr. ; Uzès : Bousquet (secrétaire), Combet (trésorier), 36 francs.

Haute-Garonne. — Bazège : Billieray (secrétaire), Combes (trésorier), 36 fr. ; Leguevin : Garinat (président), 18 francs ; Luchon : Bellon (secrétaire), 20 fr. ; St-Gaudens : Napoléon (trésorier), 18 fr. ; Salies-du-Béarn : Boudin (secrétaire), 18 francs.

Gers. — Condom : Freyche (secrétaire), Pecharman (trésorier), 36 fr. ; Fleurance : Montié (président), Delac (secrétaire), 36 fr. ; Gimont : Larrouis (président), Bajon (secrétaire), 36 fr. ; Isle-Jourdain : Orlet (secrétaire), 18 fr. ; Lectoure : Garrabe (secrétaire), 18 fr. ; Miélan : Duffour, Bonnot, 36 fr. ; Nogaro : Sillières (secrétaire), Louit (trésorier), 36 francs.

Gironde. — Coutras : Abrien (trésorier), 18 fr. ; Les Eglisottes : Verdeaud (président), Roy (secrétaire), 36 fr. ; Grignols : Blavier (président), Le Carre (secrétaire), Breton (trésorier), 54 fr. ; Gujan-Mestras : Ariscou (secrétaire), 18 francs ; Hourtin : Andron (secrétaire), 18 fr. ; Lacanau-Médoc : Baboulière (secrétaire), 18 fr. ; Lalande-de-Fronsac : Espagne (secrétaire), Ardouin (trésorier), 36 fr. ; Langon : Lafayé (président), Belloc (trésorier), Epron (secrétaire), 54 fr. ; Libourne : Estève (secrétaire), Forlin (trésorier), 36 francs ; Lucmau : Lagardère (président), Duprat (secrétaire), 36 fr. ; Lussac-de-Libourne : Cramon (président), Pournier (secrétaire), 36 fr. ; Margaux : Cardez (secrétaire), 18 fr. ; Mérignac : Lasserre (secrétaire), 18 fr. ; Pauillac : Feuillerot (secrétaire), Claverie (trésorier), 36 fr. ; Pellegrue : Bayle (secrétaire), 18 fr. ; Ponsanvat : Pelletier (trésorier), 18 fr. ; Prègnac : Groschatau (secrétaire), 18 fr. ; Queyrac : Villémény (secrétaire), 18 fr. ; Rauzan : Chandon (secrétaire), 18 fr. ; St-André-de-Cubzac : Vedrines (secrétaire), Duchassaing (trésorier), 36 fr. ; St-Antoine-de-l'Île : Dumazeaux (président), 18 fr. ; St-Christoly-de-Blaye : Cotteau (président), Broustey (secrétaire), 36 francs ; St-Christoly-de-Blaye : Pradeau (président), 18 fr. ; St-Christoly-de-Médoc : Gardène (président), Marcoulet (secrétaire), 36 fr. ; Saint-Denis-de-Piles : Chevalier (président), Roy (secrétaire), 36 fr. ; St-Emilion : Chaillieu (président), Bernon (trésorier), 36 fr. ; Ste-Foy-la-Grande : Buranton (secrétaire), Veyrier (trésorier), 36 fr. ; Saint-Louis-de-Montferrand : Llosa (secrétaire), Caillaud (trésorier), 36 fr. ; St-Martin-de-Sescas : Chasseau (trésorier), Cazeneuve (secrétaire), 36 fr. ; St-Médard-de-Guiziers : Berger (secrétaire), 20 fr. ; St-Pierre-d'Aurillac : Boureterre (secrétaire), 18 fr. ; St-Yzand-de-Soudiac : Golphe (trésorier), 18 fr. ; Sauveterre-de-Guyenne : Bajolle (secrétaire), Naboulet (trésorier), 36 fr. ; Valeyrac : Frichon (secrétaire), 18 fr. ; Le Verdon : Dupuy (président), Bernard (secrétaire), 36 francs.

Hérault. — Agde : Bichot (président), 18 fr. ; Amans : Collot (président), Hermet (secrétaire), Franceschetti (trésorier), 56 fr. ; Bédarieux : Affre (secrétaire), 18 fr. ; Ganges : Coullaron (président), Banchillon (secrétaire), 36 fr. ; Ganges : Bastide, 20 fr. ; Montpellier : Coussieu (secrétaire), 18 fr. ; Paulhan : Cros (secrétaire), Sènèga (trésorier), 36 francs ; St-Chinian : Pouze (président), 20 fr. ; Vias : Massoutier (président), 18 francs.

Île-et-Vilaine. — Fougères : Mury (secrétaire), Prime (trésorier), 36 fr. ; La Guerche-de-Bretagne : Heurtin (secrétaire), 18 fr. ; Paramé : Lelardoux (secrétaire), 18 fr. ; Pleurtuit : Robert (président), 18 fr. ; Redon : Gouraud (secrétaire), Bourhis (trésorier), 36 fr. ; Reliers : Calais (président), Pointeau (trésorier), 36 francs.

Indre. — Argenton : Deshaix (secrétaire), 18 fr. ; Le Blanc : Brunet (secrétaire), 18 fr. ; Châteauroux : Laperrière (trésorier), Villain (secrétaire), 36 fr. ; Le Châtre : Piron (secrétaire), 18 fr. ; Issoudun : Masson (trésorier), 18 francs ; Levroux : Pierry (secrétaire), 18 fr. ; St-Sévère :

Bobenrieth (secrétaire), Roquefort (trésorier), 36 fr. ; Tours-St-Martin : Miquel (secrétaire), 18 francs.

Indre-et-Loire. — Amboise : Dubois (secrétaire), 18 fr. ; Azay-le-Rideau : Ginais (trésorier), 18 fr. ; Bléré : Martinet (président), Leclerc (secrétaire), 36 fr. ; Château-Renaud : Petit (secrétaire), 18 fr. ; Le Grand-Pressigny : Pineau (président), Boisseau (secrétaire), 36 fr. ; La Haye-Descartes : Geslin (président), Garnier (secrétaire), Limouzin (trésorier), 54 fr. ; Mont-de-Ripault : Blenner (secrétaire), 18 fr. ; Neuillé-Pont-Pierre : Proust (président), Chambriard (trésorier), 36 fr. ; Pont-de-Ruan : Lambert (président), La Corre (secrétaire), 36 fr. ; Restigné : Breton-Chaze (secrétaire), Breton-Hivert (trésorier), 36 fr. ; Richelieu : Gardais (secrétaire), 18 fr. ; Ste-Radegonde-en-Touraine : Loireau (secrétaire), Mothais (trésorier), 36 fr. ; St-Symphorien : Petitsigne (secrétaire), 18 fr. ; Savonnières : Boulay (trésorier), 18 fr. ; Vouvray : Violette (président), Bézard (trésorier), 36 francs.

Isère. — Les Abrets : Clayet (secrétaire), 18 fr. ; Les Avenières : Hugonnard (secrétaire), 18 fr. ; Balme-les-Grottes : Fréchet (secrétaire), Perraudin (trésorier), 36 fr. ; Beaurepaire : Pagnoux (président), Vivian (trésorier), 36 francs ; Bourgoin : Colomb (trésorier), 18 fr. ; Charavières : Collet (président), 18 fr. ; Clleles : Marin (secrétaire), 18 francs ; Crémieu : Monperou (trésorier), 18 fr. ; Froges : Quenard (secrétaire), Fredet (président), 36 fr. ; Grenoble : Chaumette (Section), 18 fr. ; Heyrieux : Carrier (secrétaire), Boiron (trésorier), 36 fr. ; Meus : Girard (secrétaire), Bubourdeaux (secrétaire), 36 fr. ; Morestel : Cofin (trésorier), 18 fr. ; La Mure : Peloffi (secrétaire), Cenge (trésorier), 36 fr. ; Pont-de-Claix : Abel (secrétaire), 18 fr. ; Rives : Griaud (président), Roux (secrétaire), Milliat (trésorier), 54 fr. ; Roybon : Echovet (secrétaire), Charroud (trésorier), 36 fr. ; St-Étienne-de-St-Geors : Portes (secrétaire), 18 fr. ; St-Jean-de-Bournay : Eymard (président), Frasson (secrétaire), 36 fr. ; St-Laurent-du-Pont : Pegois (trésorier), 18 francs ; St-Marcellin : Blanc (président), Bourette (secrétaire), Joubert (trésorier), 54 fr. ; St-Priest : Piloix (trésorier), 18 fr. ; La Tour-du-Pin : Chastanet (président), 18 fr. ; Le Touvet : Damond (président), 18 fr. ; Tullins : Perrier (secrétaire), Gros (trésorier), 36 fr. ; Vienne : Barde (secrétaire), Gossat (trésorier), 36 fr. ; Villars-de-Lans : Arribert Mme (secrétaire), 18 fr. ; Vinay : Pollicano (président), Bridet (trésorier), 36 fr. ; Virieu-sur-Bourbre : Guinet (président), Gonnat (secrétaire), Bonin (trésorier), 56 francs ; Vizille : Maurel (secrétaire), 20 fr. ; Voiron : Mistral (président), 18 fr. ; Pontcharra : Micoud (président), 18 fr.

Jura. — Arinthod : Journet (président), Girod (secrétaire), Favier (trésorier), 54 fr. ; Beaufort : Genet (président), 18 fr. ; Dôle : Raison (trésorier), 18 fr. ; Foincine-le-Haut : Bourgeois-Moine (S. T.), 18 fr. ; Lons-le-Saunier : Costilhes (secrétaire), 20 fr. ; Morez : Monnet (président), 18 fr. ; Mouchard : Mailloux (président), Benoît (secrétaire), 36 francs ; Orgelet : Tremblay (président), Baudet (trésorier), 36 fr. ; St-Amour : Mallet (président), Callamard (secrétaire), 36 fr. ; St-Claude : Monneret (trésorier), Jenoudet (secrétaire), 36 fr. ; Salins : Richard (président), Jourdat (secrétaire), 36 fr. ; Viry : Colomb (président), Prost (secrétaire), 36 francs.

Landes. — Aire-sur-l'Adour : Lalapie (président), 20 fr. ; Biscarosse : Lamarche (président), Lamaison (secrétaire), Lameyrin (trésorier), 56 fr. ; Cauma : Mallet (secrétaire), 18 fr. ; Dax : Jocu (secrétaire), Claverie (trésorier), 40 fr. ; Gabarret : Cabannes (président), Delmas (secrétaire), 36 francs ; Herm : Latasté (secrétaire), Dudez (secrétaire), Dourthe (trésorier), 56 fr. ; Labouheyre : Dupouy (secrétaire), Besse (trésorier), 36 fr. ; Labrit : Bats (président), Dupouy (secrétaire), 36 fr. ; Lalque : Laval (président), 18 fr. ; Mimbase : Tostet (président), Hillon (secrétaire), 36 fr. ; Mont-de-Marsan : Duprat (trésorier), 18 fr. ; Morcenx : Maloucaze (président), Lescarret (trésorier), 36 fr. ; Mugron : Frenches (président), Sallaberry (secrétaire), 36 francs ; Rion-des-Landes : Calède (secrétaire), Callède Bertrand (trésorier), 36 fr. ; Roquefort : Lamarque (S. T.), Parcade (président), 36 fr. ; St-Julien-en-Born : Perrot (secrétaire), Douet (trésorier), Neuriisse (président), 56 fr. ; St-Paul-en-Born : Landouar (secrétaire), Damigon (trésorier), Lasserre (président), 56 fr. ; St-Sever : Larrière (secrétaire), 18 fr. ; Soorts Hosségor : Lapeyre (trésorier), 18 fr. ; Villeneuve-par-Arenegosse : Lannelongue (secrétaire), Besson Puyon (président), 38 fr. ; Villeneuve-de-Marsan : Laitte (trésorier), 56 francs ; Ychoux : Villenave (secrétaire), Duvert (trésorier), 36 fr. ; Ygos : Lamarque (président), 20 francs.

Loiret. — Briare : Guillaume (président), Riberty (secrétaire), Gaimé (trésorier), Talbot, 74 fr. ; Ingré : Feuillière, Foucauld, Thomas, 60 fr. ; Isdes : Vachèresse (président), Prévost (secrétaire), 40 francs.

Manche. — Carentan : Dorléans (secrétaire), 35 fr.

Moselle. — Rombas : Rognault, Wasserman, 38 francs.

Man

pois :

Oise

francs

Bas

dacqur

copar

Pyren

80 fra

Saô

Lardy

Hau

Paris

Kozak

11°

18 fr.

Sein

Bois-C

roy, 3

40 fr.

36 fr.

reux :

francs

Sein

Duran

Trapp

Sein

Sein

Som

(secré

Venc

peau,

pin, P

Vien

Tuni

Séné

Égypte

POU

George

M. et

Cavail

Jattef

Abrar

Bartel

Robert

Cacou

Victor

Un L

Traul

Schee

Delass

D...

Eole

Degro

Wisur,

Cotte,

Ferna

Prof.

Gueyra

Paul I

Mlle F

Ed. P

Blotin,

André

Dewak

Toucy

Paris

Clermo

Varzy

Marne. — Ste-Menehould : Hyonne, 18 fr. ; Vitry-le-François : Peter (président), 20 francs.

Oise. — Nogent-sur-Oise : Desaint, Veret (président), 40 francs.

Basses-Pyrénées. — Tardets : Abadie, Hondagneu, Bordagarre, Bourret, Plan, Peyrade, Olalainty, Irigay, Etchécopar, 162 francs.

Pyrénées-Orientales. — Sorède : Salles, Oms, Artus, Puig, 80 francs.

Saône-et-Loire. — Couches-les-Mines : Bouthenet, Gaudry, Lardy, Legouly, 60 francs.

Haute-Saône. — Vesoul : Berthet (trésorier), 40 francs.

Paris. — 5<sup>e</sup> : Fournier, 18 fr. ; 10<sup>e</sup> : Goutstein, Mignot, Kozalsztein, Charrier, Tirard, 94 fr. ; 10<sup>e</sup> : Aletti, 20 fr. ; 11<sup>e</sup> : Bruniaux, 20 fr. ; 15<sup>e</sup> : Maréchal, 18 fr. ; 17<sup>e</sup> : Brossier, 18 fr. ; 19<sup>e</sup> (Combat-Villette) : Domergue, 18 francs.

Seine. — Asnières : Médard, Le Bourhis, Roussel, 54 fr. ; Bois-Colombes : Le Conas, Raulin, 40 fr. ; Choisy-le-Roi : Roy, Roques, 40 fr. ; Clamart : Pignon (trésorier), Payen, 40 fr. ; Nanterre : Sarda (président), Le Bourhis (trésorier), 36 fr. ; Noisy-le-Sec : Haderer, Courtine, 36 fr. ; Le Perreux : Régéas, 18 fr. ; Puteaux : Rouquier, Bonhomme, 40 francs ; St-Ouen : Guillaumin, 18 fr.

Seine-et-Oise. — Ablon : Davault, 18 fr. ; Magny-en-Vexin : Durand, 20 fr. ; Meulan-les-Mureaux : Gosselin, Huet, 36 fr. ; Trappes : Vonâlet, 18 francs.

Seine-et-Marne. — Chelles : Dumont, 18 francs.

Seine-Inférieure. — Maromme : Boissel (secrétaire), 18 fr.

Somme. — Ham : Kalekoffler, 18 fr. ; Salouël : Monard (secrétaire), 18 francs.

Vendée. — Pouzauges : Peignon, Piffeteau, Allard, Crépeau, Poissibland, Sarrazin, Albert, Bichaud, Brousseau, Poupin, Puaud, 220 francs.

Vienna. — Châtelleraut : Huguët, 18 francs.

Tunisie. — Gabès : Barrière, Sternberger, 36 fr.

Sénégal. — Dakar : Cabriforce, Riffet, 36 francs.

Egypte. — Le Caire : Cuvillier, 25 francs.

Pin-Agrancier, Deleuze, à Marseille .....	7 »
Taboudouchit (Section de) .....	25 50
Marcovici, à Paris .....	50 »
Burès (Section de) .....	25 »
Perregaux (Section de) .....	100 »
Somme (Fédération de la) .....	50 »
Périgueux (Section de) .....	50 »
Grandet, à Périgueux .....	5 »
Nogent-le-Rotrou (Section de) .....	100 »
Martinaut, à Lyon .....	50 »
G. Tentin, à Roanne .....	10 »
Baulet, à Paris .....	10 »
Reymond, à Paris .....	15 »
Poussin, à Paris .....	5 »
Jouin fils, à Paris .....	6 »
Mlle Herambourg, à Paris .....	3 »
R. Hégray, à Paris .....	5 »
Frayssé, à Paris .....	5 »
Thibault, à Paris .....	5 »
Delbourg, à Paris .....	3 »
Valet, à Paris .....	5 »
Mlle Cochereau, à Paris .....	5 »
Bayle, à Paris .....	5 »
Diartz, à Paris .....	5 »
Garroustel, à Paris .....	5 »
Thirion, à Paris .....	3 »
Galan, à Paris .....	3 »
Lelièvre, à Paris .....	5 »
Dugas, à Paris .....	5 »
Bard, à Paris .....	5 »
Verger, à Paris .....	5 »
Mathoret, à Paris .....	5 »
Mechling, à Paris .....	5 »
Mme Fauxpoint, à Paris .....	5 »
Jouan, à Paris .....	20 »
Ravier, à Paris .....	5 »
Veismann, à Paris .....	5 »
Blum, à Paris .....	15 »
Schwartz, à Paris .....	5 »
Clercx, à Paris .....	10 »
Roemisch, à Paris .....	10 »
Albert, à Paris .....	10 »
Villefranche-s.-Saône (Section de) .....	100 »
Faveyron, à Saint-Etienne .....	20 »
Ecole Mutuelle Marcel-Berthelot, à Paris .....	20 »
Docteur Mossé, à Toulouse (2 <sup>e</sup> vers.) ..	30 »
Docteur Basch, à Paris .....	100 »
Un républicain 18 ans, à Vonnas .....	10 »
Chartres (Section de) .....	50 »

5<sup>e</sup> liste ..... 2.292 50

Total des listes précédentes ..... 10.120 50

Total ..... 12.413 fr.

Les souscriptions sont reçues au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>), (C. C. 218-25, Paris).

Tous ceux de nos collègues qui auraient connaissance d'un emploi pouvant convenir à un réfugié allemand sont priés de nous en informer d'urgence (voir notre précédent numéro, p. 258).

Les familles de ligueurs qui consentiraient à prendre au pair un réfugié allemand, jeune homme ou jeune fille, sont invitées à se faire connaître au Siège de la Ligue, 47, rue Jean-Dolent.

## POUR LES VICTIMES DE HITLER

### Cinquième liste

Georges Michon, à Paris .....	50 fr.
M. et Mme Prudhommeaux, à Versailles .....	100 »
Cavaillon (Section de) .....	50 »
Jattefaux, à Paris .....	5 »
Abrard Delorme, à Nevers .....	10 »
Bartelenet, à Lyon .....	10 »
Robert Désiré, à Roubaix .....	10 »
Cacouault, à Saint-Laurs .....	10 »
Victor Martel, à Pierre-de-Busse .....	50 »
Un Ligueur .....	100 »
Traule, à Paris .....	50 »
Scheele, à Semur .....	15 »
Delassus, à Woimcourt .....	10 »
D..., à Saint-Quentin-Lamotte .....	20 »
Ecole de Fraignes-en-Sainctois .....	15 »
Degrois, à Mont-Saint-Aignan .....	50 »
Wisu, à La Chapelle-aux-Bois .....	10 »
Cotte, à Chaumont-Porcien .....	10 »
Fernand Brunschwick, à Montpellier .....	10 »
Prof. Ottenad, à Haguenau .....	30 »
Gueyraud, à Valserres .....	30 »
Paul Pigé, à Ligny-le-Châtel .....	100 »
Mlle Humblot, à Gray .....	20 »
Ed. Pfefferlé, à Fontaines .....	20 »
Blotin, à Brou .....	5 »
André Graziani, à Clamart .....	20 »
Dewald, à Charcenne .....	20 »
Toucy (Section de) .....	100 »
Paris 10 <sup>e</sup> (Section de) .....	217 »
Clermont-de-l'Oise (Section de) .....	50 »
Varzy (Section de) .....	50 »

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences

- 26 février. — Epernay (Marne), M. Michon, membre du Comité Central.
- 1<sup>er</sup> mars. — Vincennes (Seine), M. Michon.
- 5 mars. — Esternay (Marne), M. Michon.
- 18 mars. — Charny (Yonne), M. Coblenche, secrétaire fédéral, et M. Roldes.
- 19 mars. — Jussey (Haute-Saône), M. Médard, président fédéral.
- 27 mars. — Suresnes (Seine), M. Michon.
- 26 mars. — Lamarche (Vosges), M. Stévenel, président fédéral.
- 26 mars. — Ligny-en-Brionnais (S.-et-L.), M. Prudhommeaux, membre du Comité Central.
- 26 mars. — Etampes (S.-et-O.), M. Mauranges.
- 26 mars. — Champagnolles (Ch. Inf.), M. Maudet, président fédéral, et M. Faraud.
- 26 mars. — Challes (Sarthe), M. Guiserix, président de Fresnay-sur-Sarthe.
- 26 mars. — Le Creusot (S.-et-L.), M. Tilliet.
- 1<sup>er</sup> avril. — Lille (Nord), M. Kahn, secrétaire général, et M. Hérold, vice-président de la Ligue.
- 1<sup>er</sup> avril. — Gaillon (Eure), M. Favre.
- 1<sup>er</sup> avril. — Restigné (I.-et-L.), M. Boyer, délégué permanent.
- 1<sup>er</sup> avril. — Charenton (Seine), M. Chabrun, membre du Comité Central.
- 1<sup>er</sup> avril. — Aubagne (B.-du-R.), Mme Bloch, membre du Comité Central.
- 1<sup>er</sup> avril. — Saint-Calais (Sarthe), M. Chapron, vice-président fédéral, et M. Guiserix.
- 2 avril. — Nullillé-Jalais (Sarthe), MM. Chapron et Guiserix.
- 2 avril. — Fère-Champenoise (Marne), M. Michon.
- 2 avril. — Arles (B.-du-R.), Mme Bloch.
- 2 avril. — Tarascon (B.-du-R.), Mme Bloch.
- 2 avril. — Châteaufort (B.-du-R.), M. Bloch.
- 2 avril. — Bords (Ch.-Inf.), M. Maudet, président fédéral.
- 2 avril. — Taillebourg (Ch.-Inf.), M. Har, vice-président fédéral, et M. Clerc.
- 2 avril. — Saint-Gingolph (Haute-Savoie), M. Vaillant, vice-président fédéral.
- 2 avril. — Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), M. Joint, président fédéral.
- 2 avril. — Couaron (L.-Inf.), M. Boyer.
- 2 avril. — Bourbon-l'Archambault (Allier), M. Planche, président fédéral.
- 2 avril. — Meillerie (Hte-Savoie), M. Vaillant, vice-président fédéral.
- 2 avril. — Douai (Nord), MM. Kahn et Hérold.
- 2 avril. — Chaumes-en-Brie (S.-et-M.), M. Gaillaud, membre du Comité Central.
- 4 avril. — St-Ouen (Seine), M. Fabiani.
- 4 avril. — Montreuil (Seine), M. Hauck.
- 5 avril. — Paris, Banquet de la Paix, M. Hérold.
- 5 avril. — Paris, meeting organisé par l'Union Universelle de la Jeunesse Juive, M. Basch, président de la Ligue.
- 8 avril. — Roubaix (Nord), M. Huisman, président fédéral.
- 8 avril. — Salles-de-Béarn (B.-Pyr.), M. Dumoulin, secrétaire de la Section de Biarritz, et M. Dupuy, président de la Section de Puyô.
- 8 avril. — Herblay (S.-et-O.), M. Samuel.
- 9 avril. — Molinot et Santenay (Côte-d'Or), M. Barabant, président fédéral, et M. Voiron, président de Dijon.
- 9 avril. — Sauverterre de Béarn (B.-Pyrénées), MM. Dupuy et Dumoulin.
- 9 avril. — Troyes (Aube), M. Valabrègue.
- 9 avril. — Romans (Drôme), M. Hérold.
- 10 avril. — Fréjus (Var), M. Campolonghi, président de la Ligue italienne.
- 10 avril. — St-Vallier-sur-Rhône (Drôme), M. Nicolas, président fédéral.
- Avril. — Antony (Seine), M. Nicolétil.

### Congrès Fédéral

- 2 avril. — Villeneuve-de-Lauragais (Haute-Garonne), M. Texier, président fédéral.

### Campagnes de la Ligue

- Désarmement.** — Aniane adresse ses félicitations au Comité Central pour son action en faveur de la paix.
- Autry-le-Châtel demande au Comité Central d'intensifier sa propagande en faveur de la paix.
- Cartignies émet le vœu que les manuels d'histoire soient expurgés des récits de batailles et de glorification des vertus guerrières et donnent une large part aux œuvres de paix et aux conquêtes de la civilisation et du travail ;

que soient bannis dans les fêtes scolaires les chants belliqueux et les pièces de théâtre présentant un caractère militaire ou portant à hair ou à ridiculiser les peuples étrangers ; que les sociétés scolaires de tir soient supprimées ; que les parents évitent de donner à leurs enfants des jouets ayant un caractère militaire (18 mars).

— La Courneuve demande au Comité Central de faire pression sur le gouvernement pour un désarmement général, de lutter contre toute organisation et tout mouvement antidémocratique ; d'envisager, d'accord avec toutes les associations pacifiques, une démonstration contre la guerre ; déclare que le seul moyen d'éviter le réarmement de l'Allemagne est d'appliquer l'art. 7 du Pacte ; adjure le gouvernement d'étudier le plan Mac Donald avec la ferme volonté d'arriver rapidement, dans le cadre de la S. D. N., à un accord susceptible d'affermir la paix. (27 mars.)

— Eryv-le-Châtel félicite le Comité Central et lui fait confiance pour l'action à poursuivre en vue du rapprochement international et de la consolidation de la paix ; demande à tous les pacifistes d'unir leurs efforts pour entretenir dans l'esprit de la jeunesse l'horreur de la guerre ; pour obtenir des gouvernements, par la volonté de l'opinion publique souveraine, le désarmement général-d'où procédera la paix véritable à laquelle les peuples aspirent (26 mars).

— Fouras demande que l'égalité des statuts militaires entre la France et l'Allemagne ne soit pas recherchée dans le sens du réarmement de l'Allemagne ; que les puissances démocratiques s'unissent pour opposer un front unique aux dictatures afin d'arriver à assurer la paix du monde.

— La Gorgue-Estaires félicite le Comité Central pour son action en faveur de la Paix et contre la dictature ; proteste contre les subventions accordées aux sociétés de préparation militaire ainsi qu'aux écoles de perfectionnement des sous-officiers de réserve.

— Gréoux-les-Bains demande que la France démocratique et pacifiste par excellence, retire son projet de désarmement et le remplace par un projet de désarmement intégral de la Nation ; engage la démocratie française à se libérer de l'asservissement dont elle a toujours été la victime. (11 mars.)

— Merlines fait confiance au Comité Central pour qu'il poursuive son action en faveur de la Paix et contre toutes les dictatures. (11 mars.)

— Mirabel-aux-Baronnies déclare qu'il est de toute nécessité que la Conférence du désarmement réalise au plus vite les buts pour lesquels les représentants des Nations furent réunis. (19 février.)

— Monsempron-Libos demande que les industriels ne vendent ni armes ni munitions d'aucune sorte sans le consentement des gouvernements autorisés par la S. D. N.

— Paris-VII<sup>e</sup> demande au Comité Central de déterminer une action auprès de tous les parlementaires, hommes d'Etat, pour que soient poursuivis le projet de désarmement complet et la réorganisation économique du monde, demande spécialement que l'activité industrielle consacrée aux industries de guerre soit dirigée dans le courant économique de la paix. (20 mars.)

— Paris-19<sup>e</sup> (Combat-Villette-Pont de Flandre) demande que par tous les moyens les dirigeants de la France défendent la paix partout et toujours, qu'ils mettent leurs actes en accord avec leurs déclarations pour rapprocher sincèrement tous les peuples ; que le désarmement contrôlé et simultané, que des ententes économiques constituent une immédiate et première réalisation en faveur de la Paix. (13 mars.)

— St-Gaudens demande au Comité Central de poursuivre et d'accroître son active campagne de propagande contre le fascisme et la guerre qui vient, et dans ce but, de ne pas hésiter à se joindre à toutes les associations qui luttent pour la Paix en vue d'une action commune.

**Armes à feu** (Fabrication et commerce privés des). — Fouras et Vibray demandent la suppression de la fabrication et du commerce privés des armes à feu.

**Amnistie.** — Gréoux-les-Bains demande que le Parlement vote sans retard l'amnistie pleine et entière. (11 mars.)

— Monsempron-Libos demande une amnistie pleine et entière pour toutes les affaires du temps de guerre dites « affaires de trahison ».

— Neuville-sur-Saône fait confiance au Comité Central pour mener la lutte en faveur d'une amnistie totale.

— Trappes demande l'amnistie pleine et entière concernant les délits politiques, syndicaux et militaires. (14 mars.)

— Trets estime que l'amnistie pourrait être réalisée sur des bases plus étendues et plus libérales (crimes connexes aux réunions, élections, conflits du travail, manifestations publiques, amnistie des fonctionnaires, cas Olszansky, travailleurs coloniaux, etc.), invite le Comité Central à intervenir dans ce sens, souhaite que dans les cas qui intéressent particulièrement la Ligue, l'unanimité du groupe parlementaire puisse se réaliser sur le point de vue de la Ligue.

**Conflit sino-japonais.** — Autry-le-Châtel demande au Comité Central d'intensifier sa propagande en faveur de la cessation des hostilités entre le Japon et la Chine.

— Beauvais-sous-Matha demande l'embargo sur les envois d'armes et munitions au Japon.

— Cordes demande l'application au Japon des sanctions prévues par l'art. 16 du Pacte.

— Foix (Ariège) approuve les résolutions du Comité Central parues dans les *Cahiers* du 10 mars : « Pour la conciliation indispensable », « Contre l'agression japonaise », « La police contre la République » et décide de diffuser ces manifestes dans la presse locale. (16 mars.)

— Merlignes proteste contre l'envoi de matériel de guerre aux belligérants sino-japonais. (11 mars.)

— Monsempron-Libos demande l'application au Japon de l'art. 16 du Pacte qui prévoit des sanctions économiques; l'annulation des contrats concernant l'achat et la fabrication d'armes et de munitions, passés par la Chine et le Japon avec les grandes puissances européennes. (4 mars.)

— St-Maur-des-Fossés, devant le retrait du Japon de la S. D. N., demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour appliquer au Japon le blocus économique et financier et interdire tout envoi d'armes et de munitions à cette puissance.

— Trappes demande que la S. D. N. décide le boycottage économique du Japon si ce dernier persiste dans son attitude qui compromet la Paix du Monde. (14 mars.)

**Ecole laïque.** — Antibes demande l'abrogation de la loi Falloux et de la loi du 21 juin 1865 sur l'enseignement privé.

— Gréoux-les-Bains demande une augmentation du budget de l'Education nationale afin que l'Instruction laïque soit largement répandue; demande que la limite de la scolarité soit portée à 15 ans; que l'esprit laïque soit mieux inculqué aux maîtres et maîtresses des écoles professionnelles; que le projet de l'école unique soit voté par le Parlement à bref délai. (11 mars.)

— Mirecourt demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministère de l'Education nationale pour que le service de l'enseignement primaire soit assuré normalement et l'Instruction distribuée à tous les fils de travailleurs. (16 mars.)

— Paris (16<sup>e</sup>) demande au Comité Central d'entreprendre une campagne vigoureuse pour la défense de l'École laïque et d'intervenir énergiquement auprès des pouvoirs publics pour leur rappeler qu'ils doivent défendre l'école laïque et se joindre aux efforts de la Ligue de l'Enseignement.

— Tenay demande au Gouvernement de prendre la défense de l'école laïque et des maîtres, et de rappeler à leur devoir ceux qui se font les alliés des ennemis du régime. (7 mars.)

**Impôt (Répartition de l').** — Argenteuil félicite les agissements de certaines catégories de citoyens qui n'hésitent pas à semer le trouble dans l'opinion et à réclamer l'égalité fiscale alors qu'elles échappent à tout contrôle; rappelle que les fonctionnaires et salariés de toutes catégories ont alimenté en 1930 la cédule de l'impôt sur le revenu à concurrence de 67 %; demande une refonte de la fiscalité dans un esprit nettement démocratique; la suppression de tous les privilèges; l'élaboration d'une convention internationale pour le contrôle des capitaux et la répression des fraudes fiscales, et demande que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la S. D. N.

— Gisors demande l'égalité devant l'impôt et le contrôle des revenus mobiliers. (19 mars.)

— La Gorgue-Estaires demande l'affichage dans chaque mairie de la liste des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu.

— Tenay (Ain) émet le vœu que les charges publiques soient réparties d'une façon plus équitable et frappent davantage les fortunes acquises; que soient mis à l'étude les moyens préconisés par les agents du fisc en vue d'un meilleur rendement de l'impôt sur le revenu. (9 mars.)

**Liberté individuelle.** — Baugé demande au Comité Central de veiller à ce que la loi sur le respect de la liberté individuelle soit régulièrement appliquée; demande des sanctions contre le Préfet de police de Paris, trop indulgent pour les manifestations royalistes et fascistes, trop injuste pour les manifestations républicaines.

— Bucy-le-Long proteste contre le retard apporté dans l'application de la loi du 30 décembre 1932 sur la liberté individuelle et contre l'application différente de la loi, selon la situation de fortune de l'inculpé. (15 mars.)

**Lois laïques en Alsace-Lorraine.** — Tenay demande l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine et proteste contre les attermolements qui en ont différé l'application.

**Objection de conscience.** — St-Maur-des-Fossés demande que la Ligue prenne les objectifs de conscience sous sa protection et intervienne auprès du Gouvernement pour que ceux-ci ne soient pas poursuivis; fait sien le vœu de Suresnes.

— Target assure de sa sympathie ceux qui se dévouent pour la cause de la Paix, en particulier les objecteurs de conscience, et proteste contre les condamnations prononcées contre eux. (17 février.)

**Scandales financiers.** — Argenteuil, Baugé, Blérancourt, Cordes, Target, Tenay et Trappes demandent une répression sévère des fraudes fiscales, quelle que soit la qualité des délinquants, Baugé demande que toute la lumière soit faite sur les nombreux scandales étouffés jusqu'ici.

— Argenteuil, Blérancourt, Merlines et Trappes demandent la publication des noms des fraudeurs.

— Trappes proteste contre le vote du Sénat s'opposant à la levée de l'immunité parlementaire.

**Votes et mandats.** — Cordes demande que les sénateurs soient élus au suffrage universel.

— Gréoux-les-Bains demande que tout mandat électif soit ramené à une durée de 3 ans; demande l'abolition du suffrage restreint et le droit de vote pour les femmes. (11 mars.)

— Tenay demande que les délégués sénatoriaux soient désignés par le suffrage universel et non par les conseils municipaux. (9 mars.)

— Trappes demande que la durée du mandat municipal soit ramenée à quatre ans.

### Activité des Fédérations

**Vaucluse.** — La Fédération adopte la motion du Comité Central sur le conflit sino-japonais; adresse ses félicitations à ce même Comité pour son attitude dans l'affaire-Guilbeaux, au citoyen Challaye pour ses études sur la Paix, et exprime sa sympathie au citoyen Capdet, secrétaire fédéral, qu'un incident a mis aux prises avec un camelot du roi; invite les pouvoirs publics à ne confier les emplois de direction dans les administrations qu'aux fonctionnaires fermement attachés aux institutions républicaines. (19 fév.)

### Activité des Sections

**Alger** demande que les tribunaux de commerce, tribunaux d'arbitrage entre commerçants soient maintenus; qu'il soit adjoint aux juges consulaires un juge de carrière qui n'aura aucune voix prépondérante; qu'il soit créé : 1° un tribunal des conflits; 2° un tribunal du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré; 3° un tribunal d'appel composé d'anciens juges consulaires; que les audiences soient publiques et contradictoires; que les greffiers et secrétaires rédacteurs des tribunaux de commerce aient au moins le diplôme de licencié en droit; que les syndics des faillites soient fonctionnaires et non plus payés sur le pourcentage des affaires; que les appels soient réglés dans les trois mois; que toutes les juridictions soient ainsi démocratisées; que les réformes, ainsi que la loi de 1883, soient « ipso facto » rendues applicables à l'Algérie.

**Autry-le-Châtel** fait sien le vœu de Montchanin-les-Mines (*Cahiers* du 23 février, p. 144) et proteste contre tout cumul de pension et traitement.

**Bédarieux** (Hérault) demande les modifications suivantes à la loi sur les Assurances sociales : Mêmes avantages aux ouvriers agricoles qu'aux ouvriers de l'industrie et du commerce; responsabilité civile des employeurs; fonctionnement de la loi facilité par la création d'une caisse unique par département, caisse dont le personnel serait choisi et rétribué par l'Etat; suppression de la carte et des timbres et création d'un bordereau de versements. (30 mars.)

**Beauvais-sous-Matha** (Ch.-Infér.) proteste contre les indemnités de toute nature accordées aux familles des maréchaux de France et aux veuves des anciens présidents de la République; déclare adhérer à l'ordre du jour du 24 février 1933 de la L.A.U.R.S.; demande des garanties de droit à réparation très sévères pour le cas où la santé des soldats ne résiste pas aux fatigues imposées; estime que la solution la meilleure serait le rétablissement de la présomption d'origine.

**Galais** (P.-de-C.) adresse ses félicitations au ministre de l'Air qui, par les déclarations hardies qu'il a faites à Genève, a prouvé au monde que la France était décidée à s'engager sans arrière-pensée dans la voie du désarmement. (24 février.)

**Cherbourg** (Manche) demande que les Syndicats de fonctionnaires, dont le caractère professionnel ne saurait être contesté, soient indiscutablement reconnus et que leur statut soit enfin fixé par une loi spéciale, conformément aux dispositions de la loi du 12 mars 1920; fait sienne la résolution du Comité Central « Pour la conciliation indispensable ».

**Commeny** (Allier) proclame sa confiance et sa foi dans le syndicalisme et dans les solutions hardies qu'il préconise; souhaite que l'union des travailleurs impose enfin au monde troublé un régime de justice et de paix; dénonce comme un scandale insupportable le maintien dans ses

fonctions de M. Chiappe et demande au Comité Central d'intervenir énergiquement par la voie parlementaire et par des meetings populaires organisés sur toute l'étendue du territoire, et principalement dans la région parisienne; proteste contre le maintien dans ses fonctions du général Weygand. (11 mars.)

**Cordès** (Tarn) proteste contre l'allocation d'une pension aux anciens présidents de la République; demande l'affichage obligatoire de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les écoles et mairies. (19 mars.)

**Draveil** (S.-et-O.) demande au Comité Central de veiller au respect des droits de tout inculpé par les officiers de police judiciaire et par les magistrats chargés d'instruire et de présider aux débats.

**Eaubonne-Ermont** (S.-et-O.) félicite le Comité Central et le citoyen Challaye pour la loyauté avec laquelle ils ont développé leur argumentation devant la question de la révision des traités; rend hommage au courage et à la haute dignité publique de ses uns et des autres; fait confiance au Comité Central pour continuer la tâche quotidienne de justice à laquelle la Ligue doit son autorité et sa force morale; demande que la Ligue prenne position dans la question de la lutte contre la guerre, en s'inspirant des décisions du Congrès national de 1932; demande au groupe parlementaire de déposer : 1° un projet de loi tendant à revaloriser les pensions attribuées aux déposants d'avant-guerre à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, déposants qui ont fait confiance à l'Etat en versant des francs-or ; 2° un projet de loi instituant la représentation proportionnelle intégrale; demande au Comité Central de créer un mouvement d'opinion dans le genre de celui élaboré en 1914 par les intellectuels pour réprover la campagne antisémite qui sévit actuellement dans plusieurs Etats d'Europe, particulièrement en Allemagne.

**Evian-les-Bains** (Hte-Savoie) se prononce en faveur de la reconnaissance du « Droit au travail » par le Gouvernement et de son application par les deux mesures suivantes : 1° adoption d'une législation rendant obligatoire l'assurance-chômage avec participation de l'Etat ; 2° réduction de la durée du travail sans réduction de salaire; fait confiance au Comité Central pour obtenir du Parlement la réalisation de ces mesures ; félicite le Comité Central d'envisager la reprise des questions du mois ; demande qu'il ne soit procédé à cette reprise qu'après la tenue du Congrès; repousse toute idée de Congrès interfédéral.

**Gréoux-les-Bains** (B.-Alpes) demande que la Commission instituée le 5 octobre 1932 contre la cherté de la vie soit mise d'urgence en demeure de fonctionner. (11 mars.)

**Hénin-Liétard** (P.-de-C.) félicite les menées du baron Anthonard et de sa suite. (22 février.)

**Hirson** (Aisne) adresse au Comité Central ses plus vifs éloges pour les récentes résolutions qu'il a prises relativement à la campagne menée contre les fonctionnaires et à l'attitude inqualifiable de la police parisienne envers les étudiants de la L.A.U.R.S.

**La Courneuve** félicite les membres du Comité Central pour leurs dépositions lors du procès Guilbeaux; proteste contre toute juridiction d'état de siège. (27 mars.)

**La Gorgue-Estaires** proteste contre l'autorisation tacite donnée à certaines congrégations religieuses de rentrer en France et d'enseigner en habits religieux; demande que les Sociétés sportives soient rattachées au ministre de l'Education nationale, et demande l'abrogation de la loi Falloux.

**La Rochelle** (Ch.-Inf.) proteste contre les courses de taureaux et en demande la suppression. (2 avril.)

**Le Bars-Valensolo** (B.-Alpes) demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour leur signifier que la grande majorité du peuple se lasse d'entendre de beaux discours et attend des actes, actes de paix et de justice sociale. (12 mars.)

**Le Raincy-Villemomble** (S.-et-O.) demande que le projet de loi élaboré par la Commission de l'Enseignement du Sénat, qui tend à remplacer, en le rendant obligatoire, la loi du 15 avril 1909, vienne le plus rapidement possible en discussion devant le Sénat et la Chambre des députés. (18 février.)

**Lorient** proteste contre l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 janvier 1933 qui exempte d'impôts des officiers en retraite cumulant une pension d'ancienneté avec une pension d'invalidité; félicite les fraudes scandaleuses du concours de l'internat; proteste contre l'interdiction de la conférence pacifique que devait faire le citoyen Georges Pioch, à Strasbourg; s'indigne contre les atteintes à la liberté de réunion par les Camelots du roi. (26 février.)

**Loulay** (Charente) s'élève contre la campagne de presse qui tend à dresser les travailleurs des villes contre ceux des campagnes et les fonctionnaires contre les petits épargnants. (12 mars.)

**Miribel-aux-Baronnies** (Drôme) approuve l'attitude des citoyens qui se refusent à supporter de nouvelles charges, des suppressions ou des diminutions tant que la justice fiscale intégrale n'aura pas été réalisée; déclare qu'il serait de toute justice de faire bénéficier les travailleurs en chômage des stocks importants qui ne peuvent s'écouler par suite de l'incapacité financière de ceux-ci; adresse ses félicitations au sénateur Lisbonne pour le zèle qu'il a déployé pour obtenir le vote de la loi réhabilitant certains condamnés et punissant les juges coupables des cours martiales et conseils de guerre, et le vote de la loi sur la garantie de la liberté individuelle. (19 février.)

**Neuville-sur-Saône** fait un blâme au préfet de Police de la Seine pour la vogue scandaleuse dont il livre les rues de Paris aux organisations fascistes.

**Nogent-sur-Seine** (Aube) adresse ses félicitations au Comité Central pour l'action qu'il a engagée en faveur de l'abbé Jean Hock.

**Orsay** (S.-et-O.) félicite le citoyen Guernut pour la question posée : « Faut-il séparer les Eglises et l'Etat en Algérie ? »; estime que le Gouvernement de la République doit écouter les républicains algériens.

**Paris** (5e) émet le vœu que le principe de l'expertise contradictoire soit reconnu comme une nécessité dès que la défense en exprime le désir et que la désignation de l'expert contradictoire soit à la diligence du défenseur, réservant à l'accusation la désignation d'un tiers-expert, si elle le juge utile; que les experts désignés se renferment strictement dans leur mission scientifique, laissant au juge exclusivement la mission de prendre position sur le terrain de la responsabilité; que les experts inscrits sur la liste officielle soient désignés à tour de rôle.

**Paris** (11e) proteste contre les brutalités policières subies par plusieurs de ses membres à la sortie du meeting du 7 mars; demande la libération immédiate de tous les manifestants incarcérés; fait confiance au Comité Central pour mener l'action qui s'impose. (10 mars.)

**Paris** (18e, Grandes-Carrières) demande que la Ligue étudie le problème du chômage en faisant ressortir les graves dangers de la crise actuelle pour la démocratie et la paix; proteste contre l'attribution de quarante millions aux religieux d'Algérie sous forme de traitements, contre les exonérations d'impôts envers les associations religieuses; demande à la Ligue d'intervenir pour faire cesser ces illégalités. (16 mars.)

**Paris** (19e, Combat-Villefontaine) demande que les parlementaires ligueurs unissent leurs efforts pour obtenir la justice, l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, la répression sévère du gaspillage et de la fraude. (13 mars.)

**Pont-de-Vaux** émet le vœu que l'électorat et l'éligibilité soient accordés aux femmes en ce qui concerne les élections municipales; demande que l'éducation civique de la femme soit développée par tous les moyens possibles. (25 mars.)

**Roanne** (Loire) demande la révision du Code civil. (26 mars.)

**Roye** (Somme) félicite le Comité Central pour son « Appel aux démocrates »; demande l'affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme » dans toutes les écoles.

**Ruffec** (Charente) proteste contre toutes les manifestations ayant pour but de renouveler la légende napoléonienne et en particulier contre le projet de ramener à Paris les cendres du roi de Rome.

**St-Eloy-les-Mines** (P.-de-D.) demande au Gouvernement de garder tout son sang-froid en face des événements qui se déroulent dans certains pays et de ne leur prêter que la stricte attention qu'ils méritent; félicite le Gouvernement espagnol pour la promptitude avec laquelle il a maîtrisé la tentative de restauration monarchique; proteste contre l'agression, de la part des forces policières, dont furent victimes des jeunes gens de la L. A. U. R. S.; demande que de sévères et rapides sanctions soient prises contre le préfet de Police et ses agents fascistes; proteste contre la proposition de loi tendant à accorder une rente de 200.000 fr aux anciens présidents de la République.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse  
117, rue Réaumur, Paris